

COLLECTION ALBERT COHEN

Économie approfondie



PROGRAMME 2012

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Livre du professeur

Sous la direction de

Cédric Passard

*Professeur à l'Institut d'études politiques,
Lille*

et

Pierre-Olivier Perl

*Professeur à l'École nationale
de commerce, Paris*

Denis ANNE

Professeur au lycée Notre-Dame de la Paix, Lille

Selvame Viginie CALVIAC

Professeur détachée à la faculté de sciences économiques, Poitiers

Mickaël SYLVAIN

Professeur au lycée Gustave Flaubert, Rouen

Les auteurs et les éditions Bordas remercient vivement

Matthieu GRANDCLAUDE

Professeur au lycée Vauban, Aire-sur-la-Lys



Programme

Enseignement de spécialité - Économie approfondie

Cet enseignement de spécialisation doit permettre aux élèves d'approfondir leur connaissance de l'analyse économique par l'étude de quelques grands enjeux contemporains qui correspondent à des mutations structurelles de l'économie mondiale (évolutions démographiques, transformations de l'État-providence, globalisation, stratégies d'entreprises). L'étude de ce programme est l'occasion de perfectionner la maîtrise des outils analytiques et des modes de raisonnement propres à la science économique. Cet enseignement suppose l'apprentissage des savoir-faire nécessaires à un travail sur les documents et les données empiriques disponibles.

Les épreuves du baccalauréat portent sur l'intégralité du programme tel qu'il figure ci-dessous ; les indications complémentaires bornent ce qui est exigible

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
1. Économie et démographie		
1.1. Comment la dynamique démographique influe-t-elle sur la croissance économique ?	Mouvement naturel, mouvement migratoire, population active, épargne, accumulation du capital, cycle de vie.	On présentera les grandes évolutions démographiques séculaires et on montrera, notamment à l'aide de comparaisons européennes, les différences dans les dynamiques démographiques nationales. En partant de la diversité des taux d'épargne des pays, on introduira la notion de cycle de vie, qui permet une représentation simple des choix individuels de consommation et d'épargne. On montrera qu'elle implique un lien entre l'évolution des structures démographiques (transition, vieillissement, etc.), l'accumulation patrimoniale et la croissance économique. On s'interrogera sur la relation, en économie ouverte, entre épargne, investissement et solde courant de la balance des paiements Acquis de première : équilibre emplois/ressources, allocation des ressources.
1.2. Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?	Répartition/capitalisation, taux de remplacement, ratio de dépendance, incitations pécuniaires, aléa moral, sélection adverse.	On s'appuiera sur les exemples des retraites et de la santé en privilégiant le cas de la France. On exposera les principes de base des deux grands types de régimes de retraite (répartition et capitalisation). On s'interrogera sur les choix possibles en matière de ressources de ces régimes, de taux de remplacement, de durée de cotisation. On montrera comment la gestion des systèmes de santé est confrontée à la question de l'articulation entre une régulation marchande et une régulation administrée : dans les deux cas se posent des problèmes d'incitation et d'asymétrie d'information (tarification à l'acte ou budget global, liberté d'installation et équité dans l'offre de soin, ticket modérateur, etc.). Acquis de première : prélèvements obligatoires, production marchande et non marchande, asymétries d'information, relation d'agence, fonctions économiques de l'État, revenus de transfert, solidarité, État-providence.
2. Stratégies d'entreprises et politique de concurrence dans une économie globalisée		
2.1. Dans quelles circonstances les entreprises peuvent-elles exercer un pouvoir de marché ?	Monopole discriminant, barrière à l'entrée, faiseur de prix.	En faisant référence au programme de première, on rappellera la diversité des structures de marché et la notion de pouvoir de marché, qui permet aux entreprises d'élaborer des stratégies concurrentielles. On analysera la nature et la variété des barrières à l'entrée qui expliquent l'existence d'un pouvoir de marché et sa persistance. À l'aide d'exemples simples (tarification dans les transports, dans les télécommunications, etc.), on étudiera les stratégies de prix du monopole discriminant. Acquis de première : oligopole, monopole, pouvoir de marché, preneur de prix, coût moyen/marginal, recette moyenne/marginale.
2.2. Quel est le rôle de la politique de la concurrence ?	Abus de position dominante, cartel de producteurs, marché pertinent.	En s'appuyant sur des exemples, on montrera que la politique de la concurrence s'exerce non seulement à l'égard des entreprises mais aussi en matière d'intervention publique. On soulignera que cette politique est source de débats quant à la place de l'État dans la production de services collectifs et dans la mise en œuvre de la politique industrielle. On présentera quelques cas dans lesquels les autorités de la concurrence, en France et à l'échelon européen, sont intervenues pour protéger les intérêts des consommateurs. Acquis de première : fonctions économiques de l'État, marchés concurrentiels, marchés imparfaitement concurrentiels, pouvoir de marché.

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
---------------------------	---------	-----------------------------

3. Instabilité financière et régulation

3.1 Qu'est ce que la globalisation financière ?	Actifs financiers, devises, intermédiation financière.	On présentera les principaux marchés financiers (marchés des changes et marchés des capitaux) et le rôle économique de chacun d'entre eux. On identifiera les différents acteurs y réalisant des transactions (entreprises, investisseurs institutionnels, etc.). On insistera sur l'interdépendance des différents marchés et sur l'importance de l'information pour leur fonctionnement. On analysera le triple processus de désintermédiation, déréglementation et décloisonnement qui caractérise l'évolution des marchés des capitaux depuis les années 1990 et conduit à la constitution d'un marché mondial des capitaux. Acquis de première : financement direct/indirect, taux d'intérêt, risque de crédit.
3.2 Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?	Aléa moral, risque systémique, comportement mimétique, régulation.	On présentera les mécanismes susceptibles d'engendrer un choc systémique, en insistant particulièrement sur les déséquilibres macro-économiques, les anticipations mimétiques et l'aléa moral. L'exemple d'un marché de matières premières permettra d'illustrer les problèmes posés par la volatilité des cours. On présentera quelques instruments de régulation des marchés financiers : réglementation prudentielle, contrôle des agents et activités soumis au risque de conflits d'intérêts (agences de notation, titrisation, etc.), contrôle de la finance dérégulée (paradis fiscaux, fonds spéculatifs, etc.), mesures visant une plus grande transparence des marchés. Acquis de première : asymétrie d'information, risque de crédit, bilan.

Savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques

L'enseignement d'économie approfondie doit conduire à la maîtrise de savoir-faire quantitatifs, qui ne sont pas exigés pour eux-mêmes mais pour exploiter des documents statistiques ou pour présenter sous forme graphique une modélisation simple des comportements économiques ou sociaux.

Calcul, lecture, interprétation

- Proportions, pourcentages de répartition
- Moyenne arithmétique simple et pondérée, médiane, écart-type
- Évolutions en valeur et en volume
- Propensions moyenne et marginale à consommer et à épargner
- Élasticité comme rapport d'accroissements relatifs
- Mesures de variation : coefficient multiplicateur, taux de variation, indices simples et pondérés

Lecture et interprétation

- Corrélation et causalité
- Tableaux à double entrée
- Taux de croissance moyen
- Représentations graphiques : histogrammes, diagrammes de répartition, représentation des séries chronologiques, y compris les graphiques semi-logarithmiques
- Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements

THÈME 1 **Économie et démographie** 220

CHAPITRE

1

Comment la dynamique démographique influe-t-elle sur la croissance économique ? ... 220

- 1 L'avantage démographique français en Europe 221
- 2 Les conséquences de la dynamique démographique sur l'offre du travail :
le cas de la France 222
- 3 L'impact du vieillissement démographique en Europe sur l'épargne au travers
du modèle de cycle de vie 223
- 4 Épargne nationale, épargne mondiale : l'accumulation du capital à l'heure
de la globalisation financière 226
- 5 Les conséquences de la dynamique démographique sur la consommation des ménages 227

VERS LE BAC

- Exercices pour réviser 229
- Sujets pour s'entraîner 229

CHAPITRE

2

**Quel est l'impact des variables économiques et démographiques
sur le financement de la protection sociale ?** 231

- 1 La nécessité de financer les dépenses de protection sociale 232
- 2 Les difficultés de financement du système de retraite par répartition français 233
- 3 Les enjeux des réformes du système de retraite français 234
- 4 Les difficultés de financement du système de santé français 235
- 5 Les réformes du système de santé français et leurs enjeux 236

VERS LE BAC

- Exercices pour réviser 237
- Sujets pour s'entraîner 238

THÈME 2 **Stratégies d'entreprises et politique de concurrence dans une économie globalisée** 239

CHAPITRE

3

**Dans quelles circonstances les entreprises peuvent-elles exercer
un pouvoir de marché ?** 239

- 1 Les entreprises s'appuient sur la diversité des structures de marché pour grandir 240
- 2 Les entreprises recourent à des stratégies différentes pour gagner des parts de marché 241
- 3 Les entreprises veillent à dresser des barrières à l'entrée pour préserver leur marché 243
- 4 Les fusions-acquisitions permettent de constituer des situations de monopole 244
- 5 Les stratégies de prix du monopole, une solution optimale ? 245

VERS LE BAC

Exercices pour réviser	247
Sujets pour s'entraîner	247

CHAPITRE**4****Quel est le rôle de la politique de la concurrence ?** 248

1 Les justifications d'une politique de la concurrence	249
2 Les formes d'action de la politique de la concurrence en Europe	250
3 Les limites des politiques de la concurrence en Europe	251
4 Le débat sur la nécessité de mettre en place une politique de la concurrence	252
5 Une politique de la concurrence au service de l'intérêt national et du bien-être	253

VERS LE BAC

Exercices pour réviser	255
Sujets pour s'entraîner	255

THÈME 3 Instabilité financière et régulation 256**CHAPITRE****5****Qu'est-ce que la globalisation financière ?** 256

1 L'importance du système financier	257
2 La globalisation du système financier	258
3 Les acteurs de la globalisation	259
4 Les innovations financières au service de la globalisation	260
5 Une globalisation financière pas toujours transparente	261

VERS LE BAC

Exercices pour réviser	262
Sujets pour s'entraîner	263

CHAPITRE**6****Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?** 264

1 La finance globalisée augmente les risques	265
2 Les coûts de la volatilité : l'exemple des matières premières	266
3 Une crise systémique : la crise de 2007-2008	267
4 Les crises financières et leur traitement	268
5 Comment éviter les crises financières ?	268

VERS LE BAC

Exercices pour réviser	270
Sujets pour s'entraîner	270

Comment la dynamique démographique influence-t-elle sur la croissance économique ?

→ Manuel pp. 11-26

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Il faut bien reconnaître que même les plus anciens des enseignants de SES doivent remettre en question leurs savoirs et leurs approches sur la démographie tant le thème « Économie et démographie » diffère de ce qui était enseigné dans l'ancienne filière B !

Selon le programme, les tendances démographiques et les « différences dans les dynamiques démographiques nationales » doivent être présentées. C'est l'objectif du dossier 1 qui ne présente pas de difficultés particulières. Les dossiers 3 et 4 développent en revanche l'essentiel des indications complémentaires, à savoir la notion de cycle de vie, dont l'utilisation est plus complexe que la présentation, assez intuitive pour les élèves. C'est une certaine gymnastique de l'esprit à acquérir, qui articule des faits, un contexte à un raisonnement, à savoir la globalisation financière. Le texte à trous de la page 24 (exercice 3) est une tentative de résumer facilement les choses.

Les liens avec les chapitres de l'enseignement spécifique sont nombreux – « Quelles sont les sources de la croissance économique ? » (chapitre 1.1) ; « Comment s'opère le financement de l'économie mondiale ? » (chapitre 2.2) ; « Quelles politiques pour l'emploi ? » (chapitre 2.2, partie 3, notamment) – et rendent délicat le découpage des séquences : il faut certes éviter de trop nombreuses redondances pour avoir le temps de traiter le programme dans son intégralité, mais n'en accepter aucune risque de ne pas faciliter les apprentissages et de conduire à une compréhension superficielle.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- CHESNAIS J.-C., *La démographie*, PUF, coll. Que sais-je ?, 7^e éd., 2010. Notamment les chapitres II (« Concepts et outils de la démographie »), IV (« La transition démographique ») et VI (« Les conséquences de l'évolution démographique »).
- PISON G., *Atlas de la population mondiale : faut-il craindre la croissance démographique et le vieillissement démographique ?*, Autrement, 2009. Plus particulièrement « La population et le développement » et « Le vieillissement démographique ».

ARTICLES

- AUBRY-LOUIS F., SYLVAIN M., « Les effets du vieillissement sur l'économie française », *Écoflash*, n° 262, novembre 2011.
- INED, « Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010) », *Population*, n° 66, 2011.
- Insee, « Projections de population à l'horizon 2060. Des actifs de plus en plus nombreux et âgés », *Insee Première*, n° 1345, avril 2011.
- PISON G., « Le vieillissement sera plus rapide au Sud qu'au Nord », *Population et Sociétés*, Ined, n° 457, juin 2009.



SITOGRAPHIE

– <http://www.ined.fr/>

Site de l'Ined : nombreux articles de quatre pages de synthèse sur tous les aspects démographiques du programme ; animations ; statistiques démographiques ; newsletter à laquelle il est possible de s'abonner sur la page d'accueil (InedActu).

– <http://www.insee.fr/fr/>

Site de l'Insee : en libre accès, *Insee Première*, quatre pages de synthèse sur toutes les dimensions économiques.

1 L'avantage démographique français en Europe → Manuel pp. 12-13

DOC 1 • La pyramide des âges de la population française → Manuel p. 12

1. Quasiment 800 000 enfants sont nés en 2010 (400 000 garçons et presque autant de filles).
2. Ces générations sont aujourd'hui relativement âgées, or l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes.
3. Les générations nombreuses du début du baby-boom (1945) arrivent en âge d'avoir des enfants dans les années 1960, de sorte que même si leur fécondité baisse, elles font mécaniquement autant d'enfants que les générations précédentes, moins nombreuses mais ayant une fécondité plus élevée (trois enfants par femme jusqu'en 1964).
4. Depuis 2005, les générations nombreuses du baby-boom atteignent 60 ans et partent à la retraite. À âge constant de départ effectif à la retraite, le papy-boom devrait durer jusqu'en 2033 (1973 + 60).

DOC 2 • La transition démographique → Manuel p. 12

1. C'est la période au cours de laquelle les taux de natalité et de mortalité passent d'un niveau élevé à un niveau faible, caractéristique du régime démographique moderne. Attention, en France les taux de natalité et de mortalité ont baissé parallèlement au XIX^e siècle, alors qu'en Angleterre le taux de natalité s'est dans un premier temps maintenu avant de diminuer aussi, provoquant une forte croissance démographique au XIX^e siècle.
2. La hausse de l'espérance de vie, plus que le maintien de la fécondité à un niveau faible de deux enfants par femme, provoque le vieillissement de la population française. On parle de vieillissement « par le haut ».
3. Le redressement de la fécondité en France durant le baby-boom a temporairement mis fin au vieillissement « par le bas ». Franchissant les unes après les autres l'âge de 60 ans, les générations du baby-boom provoquent depuis 2005 un choc de vieillissement de la population française.

DOC 3 • Un solde migratoire positif alimente la croissance démographique → Manuel p. 13

1. Un solde migratoire négatif signifie que les émigrés (ceux qui quittent le pays) sont plus nombreux que les immigrés (ceux qui entrent dans le pays) sur la période considérée.
2. Le solde migratoire est de 2,4 millions de personnes en Espagne entre 2005 et 2009.
3. La part des immigrés dans la population en France en 2008 est intermédiaire entre celles des autres pays européens. Elle est du même ordre que celle de l'Allemagne et de l'Angleterre. Ces pays ne sont plus, ces dernières décennies, des pays d'immigration et d'émigration.
4. Croissance démographique = (natalité – mortalité) + (immigration – émigration).

DOC 4 • La diversité des situations démographiques au sein de l'Union européenne → Manuel p. 13

1. Si la population décline à Malte, c'est d'abord du fait de l'importance de l'émigration et de la faiblesse de l'immigration. Cela ne dit rien de l'ampleur de ce déclin démographique.
2. Le dynamisme démographique français s'oppose au déclin démographique allemand. En effet, alors qu'en Allemagne la natalité n'est pas assez forte, elle se maintient en France.
3. La démographie suédoise est aussi dynamique que celle de la France, mais pour des raisons opposées : le solde migratoire contribue principalement à la croissance démographique en Suède alors qu'en France c'est l'accroissement naturel.
4. Il n'y a pas une politique démographique européenne unique, des situations différentes appellent *a priori* des politiques différentes. Par exemple, le soutien à la natalité par une politique globale permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle pour les femmes est bien en place en France ou dans les pays nordiques. En revanche, les aspirations professionnelles des femmes ont tendance à favoriser la baisse de leur fécondité dans les pays, comme l'Allemagne ou l'Espagne par exemple, où cette conciliation est moins facile.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 13

Émigration (–) – fécondité (+) – immigration (+) – espérance de vie (+).

2 Les conséquences de la dynamique démographique sur l'offre de travail : le cas de la France → Manuel pp. 14-15

DOC 1 • Des actifs de plus en plus nombreux → Manuel p. 14

1. 1975-2005 : $((27,5 - 22,5)/22,5) \times 100 = 22,2 \%$; 2005-2060 : $((31,2-27,5)/27,5) \times 100 = 13,5 \%$. Ralentissement de la croissance démographique.
2. Les générations du baby-boom ne vont que très progressivement quitter la population active jusqu'en 2033 (60 ans pour une personne née en 1973), voire plus lentement encore si on indexe l'âge de départ effectif à la retraite à l'espérance de vie (ce qui est fait ici). En revanche, les générations qui les remplacent sur le marché du travail sont moins nombreuses, même si la fécondité est supposée se maintenir à 2,1 enfants par femme, c'est-à-dire quasiment le chiffre actuel de deux enfants par femme. Depuis 2005, la population active augmente donc moins rapidement, plutôt qu'elle ne baisse.
3. La France pourrait favoriser la hausse de sa population active par le recul de l'âge effectif de départ à la retraite et une politique favorable à l'activité des plus de 50 ans en général. La fécondité étant de deux enfants par femme en France, il apparaît difficile de faire beaucoup plus. La hausse de l'activité des jeunes n'est peut-être pas souhaitable, puisque la réduction de la durée des études des jeunes risquerait de faire baisser leur productivité.

DOC 2 • Le papy-boom, une chance pour diminuer le chômage ? → Manuel p. 14

1. La concurrence internationale dans le secteur industriel est particulièrement forte (car des biens industriels sont exportables, ce qui n'est pas le cas de la majorité des services) et oblige l'industrie française à faire des gains de productivité ou à disparaître. Les départs à la retraite sont l'opportunité pour les entreprises de réaliser ces gains de productivité ou de fermer des unités de production à moindre coût.
2. Le papy-boom a un effet à la fois sur l'offre et sur la demande. Diminuant l'offre de travail, il peut contribuer à faire baisser le chômage en libérant des emplois ; augmentant la demande de services d'aide à la personne, il peut favoriser la création d'emplois de services à la personne.

3. *A priori* le papy-boom risque d'être davantage un moyen de supprimer des emplois industriels que d'en libérer pour les chômeurs. La création d'emplois de services aux personnes âgées n'est possible que si celles-ci ont les moyens de rémunérer les travailleurs souhaitant prendre ces emplois : à défaut, la création d'une quatrième branche de la protection sociale qui prendrait en charge le « risque de dépendance » pourrait s'y substituer. Le papy-boom peut très bien alors s'accompagner à la fois de la perte des emplois industriels et de l'absence de création d'emplois de services.

DOC 3 • Les gains de productivité, moteur de la croissance → Manuel p. 15

1. L'emploi a augmenté de 9 % entre 1896 et 1997, comme le montre l'indice 1,09.
2. Productivité horaire du travail en 1997 = $(3\,860 \times 10^9) / (34 \times 10^9) = (3\,860 \times 10^9) / (1\,519 \times 22,39 \times 10^6)$.
3. La quantité de travail nécessaire à la réalisation d'une production 12,26 fois plus élevée a été quasiment deux fois plus faible (indice 57) ! Cette réduction de la quantité de travail ne s'est pas faite au détriment de l'emploi, qui a augmenté de 9 %, mais de la division par deux de la durée du travail (indice 52).

DOC 4 • Les effets incertains du vieillissement démographique sur la productivité du travail

→ Manuel p. 15

1. La baisse de la productivité aux âges avancés de la vie active est très difficile à mesurer selon les économistes, mais quelques études empiriques la démontrent. Cette baisse s'expliquerait par la diminution de certaines compétences physiques, la détérioration de l'état de santé, l'obsolescence du capital humain acquis durant la période de formation initiale, voire la résistance aux innovations.
2. Dès lors, le papy-boom, en ce qu'il conduit à renouveler à la marge la population active chaque année, en remplaçant une génération nombreuse d'actifs âgés moins productifs par une génération moins nombreuse de jeunes actifs plus productifs, devrait augmenter la productivité moyenne des actifs.
3. Les résultats des études empiriques sont fragiles. Il n'est pas sûr que la productivité des actifs âgés soit plus faible. Du fait des choix de calcul de la productivité dans la majorité des études, il se pourrait qu'on interprète mal la corrélation suivante : les entreprises dont la production stagne, voire diminue n'embauchent pas et leurs travailleurs sont par conséquent en moyenne plus âgés. Après tout, on souligne plutôt les effets positifs de l'expérience sur la productivité.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 15

un retard – la fécondité – le recul de l'âge de départ à la retraite – l'espérance de vie – la productivité du travail – vieillissement démographique.

3 L'impact du vieillissement démographique en Europe sur l'épargne au travers du modèle du cycle de vie → Manuel pp. 16-17

DOC 1 • Évolution de la part des 65 ans et plus dans les pays de l'Union européenne → Manuel p. 16

1. Il devrait y avoir une hausse de 17 % à 25 %, soit une augmentation de 8 points.
2. On peut distinguer le niveau et l'évolution : faire partie du premier tiers, deuxième tiers ou du dernier tiers et voir sa situation confortée ou non, c'est-à-dire changer de tiers entre 2008 et 2040. En gras, une situation favorable en 2008 ou en amélioration d'ici 2040 ; en italique, une situation défavorable en 2008 ou en régression d'ici à 2040. Le vieillissement est ici en effet associé à une source de difficulté.

Rang	Classement 2040	Classement 2008	De 2008 à 2040	Pas de changement	Changement
1	Irlande	Irlande	0	Irlande	
2	Chypre	Slovaquie	- 11		<i>Slovaquie</i>
3	Luxembourg	Chypre	1	Chypre	
4	Royaume-Uni	Malte	- 10		<i>Malte</i>
5	Norvège	Pologne	- 10		<i>Pologne</i>
6	Danemark	Luxembourg	4	Luxembourg	
7	Estonie	République tchèque	- 15		<i>République tchèque</i>
8	Hongrie	Norvège	3	Norvège	
9	Suède	Pays-Bas	- 14		<i>Pays-Bas</i>
10	Belgique	Roumanie	- 6		<i>Roumanie</i>
11	Lettonie	Danemark	5		Danemark
12	France	Lituanie	- 7	Lituanie	
13	Slovaquie	Royaume-Uni	9		Royaume-Uni
14	Malte	Hongrie	6		Hongrie
15	Pologne	Slovénie	- 12		<i>Slovénie</i>
16	Roumanie	Suisse	- 1	Suisse	
17	Suisse	Finlande	- 1	Finlande	
18	Finlande	Espagne	- 7		<i>Espagne</i>
19	Lituanie	France	7		France
20	Bulgarie	<i>Autriche</i>	- 4	<i>Autriche</i>	
21	Portugal	<i>Belgique</i>	11		Belgique
22	République tchèque	<i>Lettonie</i>	11		Lettonie
23	Pays-Bas	<i>Estonie</i>	16		Estonie
24	Autriche	<i>Bulgarie</i>	4	<i>Bulgarie</i>	
25	Espagne	<i>Portugal</i>	4	<i>Portugal</i>	
26	Grèce	<i>Suède</i>	17		Suède
27	Slovénie	<i>Grèce</i>	1	<i>Grèce</i>	
28	Italie	<i>Italie</i>	0	<i>Italie</i>	
29	Allemagne	<i>Allemagne</i>	0	<i>Allemagne</i>	

3. Les pays ne sont pas égaux face au choc du vieillissement démographique. De manière caricaturale, l'Allemagne est dans une situation singulière : un pays déjà vieux dont le processus de vieillissement continuera d'être rapide d'ici à 2040 et qui sera donc relativement plus vieux que les autres pays d'Europe. Les politiques démographiques mises en œuvre en Allemagne ne doivent donc en rien inspirer les pays relativement jeunes aujourd'hui et dont le vieillissement sera relativement moins rapide (la Norvège par exemple, la France dans une moindre mesure).

DOC 2 Cycle de vie et épargne, le modèle de Modigliani → Manuel p. 16

1. A = excès de consommation sur le revenu, donc une période d'endettement du ménage par le recours au crédit ; B = excès du revenu sur la consommation, donc une période de désendettement du ménage puis d'accumulation de richesse par l'épargne ; C = excès de la consommation sur le revenu permis par la liquidation progressive du capital accumulé.

2. Dans une économie fermée, les actifs à l'âge adulte dépensent moins que ce qu'ils gagnent. Ce faisant, ils achètent avec leur épargne les capitaux revendus par les inactifs âgés tandis que leur épargne liquide peut être prêtée aux jeunes actifs.

3. Le vieillissement démographique se traduit par une déformation de la structure de la population par âge en deux temps : tout d'abord, les couches « adultes » deviennent de plus en plus nombreuses par rapport aux couches « jeunes » à mesure que l'espérance de vie augmente et/ou la fécondité baisse ; puis ce sont les couches « âgées » qui augmentent à mesure que l'espérance de vie continue de croître. En conséquence, l'épargne globale doit augmenter dans un premier temps puis elle peut diminuer à mesure que les générations « âgées » sont de plus en plus importantes.

DOC 3 • Le taux d'épargne des ménages dans quelques pays européens (1999-2009) → Manuel p. 17

1. Le taux d'épargne des ménages français a systématiquement été plus élevé que le taux d'épargne moyen des pays de l'Union européenne à 27 et de la zone euro.

2.

Part croissante de plus de 65 ans en 2008	Taux d'épargne croissant	
	en 2009	en 2007
Irlande	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Slovaquie	Slovaquie	Irlande
Royaume-Uni	Italie	Slovaquie
Espagne	France	Espagne
France	Irlande	Italie
Italie	Allemagne	France
Allemagne	Espagne	Allemagne

3. Le taux d'épargne des ménages est plus élevé dans les pays les plus vieux. Le modèle du cycle de vie ne serait donc pas vérifié, il ne décrit pas de manière satisfaisante le comportement d'épargne des retraités en Europe : dans de nombreux pays en effet, les retraités ne cessent pas d'épargner ! (Cf. document suivant.)

4. Ce résultat n'est pas incompatible avec l'hypothèse du cycle de vie, mais il faut contextualiser ce raisonnement. Manifestement, d'autres variables que l'âge interviennent en Europe et infléchissent à la hausse les taux d'épargne des plus vieux. On peut suggérer les choses suivantes : les pensions de retraite distribuées par l'État-providence permettent aux retraités non seulement de maintenir le plus souvent leur niveau de vie mais aussi de continuer à épargner et non pas d'entamer leur capital ; l'altruisme intergénérationnel pousse les plus vieux à ne pas lapider leur capital pour le transmettre à leurs enfants.

DOC 4 • Une hypothèse du cycle de vie contingente → Manuel p. 17

1. On continue d'épargner à l'âge de la retraite car on a des doutes sur la pérennité du système de retraite par répartition.

2. La diversification de l'offre de produits financiers selon le couple rendement/risque permet désormais à chaque ménage de trouver le produit qui lui correspond. Elle peut ainsi favoriser l'épargne.

3. Si une partie de l'assurance face aux risques sociaux est laissée au choix de chacun, on constatera une hausse de l'épargne privée des ménages plutôt qu'une hausse des cotisations sociales. Toutefois, une partie des ménages peuvent renoncer à s'assurer face aux risques futurs pour maintenir leur niveau de vie présent, tandis que les ménages dont les revenus sont les plus élevés vont certainement profiter des dispositifs fiscaux mis en place pour continuer d'épargner autant, voire plus, tout en payant moins d'impôts.

4. L'hypothèse du cycle de vie n'est pas vérifiée, les retraités continuent d'épargner.

Population âgée → taux d'épargne élevé – population jeune → taux d'épargne faible – population vieillissante → hausse du taux d'épargne – population rajeunissante → baisse du taux d'épargne.

4 Épargne nationale, épargne mondiale : l'accumulation du capital à l'heure de la globalisation financière → Manuel pp. 18-19

DOC 1. L'épargne individuelle pour accroître ses revenus futurs → Manuel p. 18

1. L'assurance vie en France est en général un double contrat d'assurance décès et d'assurance en cas de vie sur une durée unique. Dans 80 % des cas, c'est en effet le souscripteur qui touche lui-même le capital ou la rente. Les avantages fiscaux de l'assurance permettent de proposer un produit substitué d'un produit d'épargne très attractif.
2. Comme produit d'épargne, l'assurance vie est un moyen individuel, alors que le système de retraite par répartition est une assurance sociale, c'est-à-dire un moyen collectif de se protéger contre le risque de perte de revenu au moment du passage à l'inactivité.
3. L'épargne consiste à renoncer à la consommation aujourd'hui pour financer l'investissement destiné à augmenter la production de demain. En consommant moins aujourd'hui, je pourrai consommer plus demain.

DOC 2. L'épargne et l'investissement au cœur de la croissance et des échanges → Manuel p. 18

1. L'épargne, c'est renoncer à la consommation présente. Elle peut être investie afin d'augmenter la production.
2. L'investissement est une dépense engagée pour acquérir un bien d'équipement. Cette dépense est aussi un revenu pour celui qui vend le bien d'équipement. Ce revenu sera en partie dépensé en achat de biens de consommation et de services, en partie épargné. Ainsi, une dépense supplémentaire d'investissement accroît les revenus dans l'économie qui initie une hausse de la production des biens de consommation et de services. C'est l'effet multiplicateur keynésien. Le surplus d'épargne constitué *ex post* correspond *in fine* au surplus initial d'investissement.
3. Lecture classique (flèche) contre lecture keynésienne (pas de flèche).

DOC 3. Un solde courant négatif dans les nouveaux États membres de l'Union européenne → Manuel p. 19

1. Le déficit courant est dû au fait que l'investissement domestique privé est plus important que l'épargne domestique privée. On peut penser que l'intégration financière européenne a permis aux ménages et aux entreprises de ces pays de mobiliser l'épargne européenne pour réaliser des projets d'investissement dont ils n'avaient pas eu jusque-là les moyens de financement (l'épargne) dans leurs pays.
2. L'ouverture financière permet de faire appel à l'épargne étrangère pour financer les investissements domestiques, excédentaires par rapport à l'épargne domestique. La croissance économique peut donc être plus forte. Néanmoins, ce financement peut être plus ou moins contraignant et dangereux : par exemple, si des investissements sont financés par des prêts à très court terme constamment renouvelés, les investisseurs sont menacés à chaque instant du non-renouvellement du prêt alors qu'ils ont immobilisé de l'argent pour trente ou quarante ans dans une infrastructure qui ne leur rapporte qu'un flux de revenu limité. Qui plus est, si l'endettement extérieur a lieu en devises, le retrait des capitaux étrangers fait à la fois s'effondrer le taux de change de la monnaie nationale et s'envoler la valeur réelle des dettes des résidents.
3. Compte tenu de ces effets négatifs (dépendance par rapport à l'étranger, risques de change et de solvabilité), financer l'investissement national par l'épargne nationale n'est pas insensé à l'heure de la globalisation financière.

DOC 4 • Les transferts venant de Chine équilibrent l'épargne et l'investissement mondial → Manuel p. 19

1. La **circulation mondiale des capitaux** provient des excédents d'épargne qui permettent le financement des investissements. Les **pays pauvres** émergents **épargnent** plus qu'ils n'investissent, ce qui leur permet d'avoir des capacités de financement qui sont très souvent utilisées pour **financer les investissements** dans les **pays riches**. Ces derniers ont des politiques monétaires accommodantes qui permettent des **investissements** internes, comme les investissements dans les pays pauvres (matières premières, etc.). Les flux croisés de capitaux circulent donc à l'échelle mondiale.

2. La Chine finance son investissement domestique grâce à son épargne domestique (même si celle-ci peut faire un détour par l'étranger pour prendre la forme d'une entrée de capitaux étrangers pour lesquels des avantages fiscaux sont consentis). Cette épargne résulte d'un solde commercial excédentaire qui ne se résorbe pas compte tenu de la politique de change adoptée (maintien d'une sous-évaluation du yuan).

3.

	États-Unis	Chine
S - I	-	+
X - M	-	+

4. Les ménages chinois consommant peu, la Chine vend sa production aux ménages européens et américains. Mais si les revenus sont gagnés par les Chinois et que ce sont les ménages américains et européens qui consomment, il faut que l'épargne excédentaire des Chinois soit prêtée aux ménages américains et européens, ce qui n'a été possible que parce que les gouvernements occidentaux ont accepté l'accroissement de l'endettement des ménages occidentaux. Sinon, l'économie chinoise n'aurait pas pu vendre, donc la croissance économique du pays se serait ralentie et le chômage se serait développé.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 19

Le vieillissement démographique fait augmenter la consommation et fait baisser l'épargne.

– Voie classique : la baisse de l'épargne diminue l'investissement et le PIB.

– Voie keynésienne : la hausse de la consommation favorise celle de la demande et de l'investissement, et donc la hausse du PIB.

5 Les conséquences de la dynamique démographique sur la consommation des ménages → Manuel pp. 20-21

DOC 1 • La consommation, moteur de la croissance économique française → Manuel p. 20

1. Sur 100 euros de PIB, la dépense de consommation (DC) représente 80,2 euros. Entre 2008 et 2009, elle a augmenté de 1,3 % et a contribué à augmenter le PIB de 1 point.

2. La DC pèse plus lourd dans le PIB que la FBCF et les VS (80 % contre 22 %), mais c'est une composante beaucoup plus stable (+ 1,3 % contre - 15,8 %). Ainsi, les contributions à la croissance du PIB sont opposées en 2009 : faible et à la hausse pour la DC, forte et à la baisse pour la FBCF et les VS.

3. La consommation est fondamentale dans la réalisation d'un niveau de PIB mais tant que ses variations sont faibles, elle ne pèse pas fortement sur la croissance. Au contraire, tant que l'investissement est aussi volatil, il est fondamental dans la croissance économique, même si son poids dans le PIB est limité.

DOC 2 • La consommation des personnes âgées, entre effet d'âge et effet de génération → Manuel p. 20

1. Le modèle du cycle de vie (dossier 3, document 2) présente en général une préférence pour une tendance de consommation légèrement croissante avec l'âge, ce qui n'est pas le cas ici.
2. Les anciennes générations ont développé des besoins bien moins étendus que ceux des générations récentes. Leur plus faible consommation ne refléterait donc pas leur âge mais des habitudes de consommation plus simples.
3. Il existe certainement un effet d'âge, ne serait-ce que parce que certaines tendances de consommation sont associées à des âges de la vie, comme celles liées aux enfants. Pour autant, cet effet d'âge porte alors tout autant sur le type de consommation que sur son niveau.
4. L'avènement de nouvelles générations aux âges élevés dotées de besoins plus importants à satisfaire, car forgés par la société de consommation, devrait contribuer à faire augmenter la consommation des personnes âgées dans les années à venir, d'autant que ces nouvelles générations bénéficient pour l'instant de pensions de retraite bien supérieures à celles de leurs aînés.

DOC 3 • La structure de la consommation des personnes âgées → Manuel p. 21

1. Les personnes âgées consacrent 3 % de moins de leur budget aux transports que le reste de la population.
2. – Écarts « positifs » : produits alimentaires et boissons non alcoolisées, autres services.
– Écarts « négatifs » : transports, articles d'habillement et chaussures, hôtels, cafés, restaurants et voyages à forfait.
3. Le papy-boom risque d'augmenter les consommations que les personnes âgées consomment relativement plus et de diminuer les consommations qu'elles consomment relativement moins.

DOC 4 • Jusqu'à quand les retraités conserveront-ils un pouvoir d'achat relativement élevé ?

→ Manuel p. 21

1. Pour un niveau de vie d'un salarié de 100 euros, celui d'un retraité atteint 98 euros. Les retraités inactifs ont donc un niveau de vie comparable à celui des salariés actifs.
2. Si le ratio baisse de 21 % alors qu'il vaut 72 %, cela signifie qu'il atteindra $72\% - 21\% \times 72 = 56,88\%$.
3. Il n'est pas sûr que le pouvoir d'achat des futurs retraités soit aussi élevé que celui des retraités actuels. Si les pensions de retraite ne suivent pas la progression des salaires, qui incorporent une partie des gains de productivité, mais seulement celle des prix par exemple, les retraités ne pourront rapidement plus maintenir leur consommation en retraite au même niveau que celle qu'ils avaient lorsqu'ils étaient actifs.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 21

consommation des ménages – moins – différemment – peser – plus.

EXERCICE 1

1. Faux – 2. Faux – 3. Faux – 4. Vrai – 5. Vrai – 6. Vrai – 7. Faux – 8. Vrai.

EXERCICE 2

	Population active	Épargne	Productivité	Consommation
Fécondité	+	-	=	+
Espérance de vie	+	-	=	-
Solde migratoire	+	+	=	+

EXERCICE 3

diffère – mortalité – fécondité – jeunes – épargne – cycle de vie – investir – endettement – financer – Sud – Nord – instabilité – flux de capitaux – investissent – épargne.

SUJET 1 → Manuel p. 25

Suggestion de plan

- I. Le vieillissement démographique pourrait faire baisser la productivité du travail.
 - A. Les travailleurs âgés sont moins productifs : diminution de certaines compétences physiques au-delà d'un certain âge, détérioration de l'état de santé, obsolescence du capital humain acquis durant la période de formation initiale, résistance aux innovations des personnes âgées.
 - B. Le vieillissement démographique augmente la part des travailleurs âgés dans la population active : l'âge moyen des actifs va augmenter de plus de trois ans entre 2002 et 2025, par conséquent la productivité moyenne des travailleurs va baisser.
- II. Pourtant, rien n'est moins sûr.
 - A. Des effets de structure peuvent orienter la mesure de la productivité moyenne des travailleurs âgés à la baisse : la productivité plus faible des travailleurs âgés reflète la stagnation durable de la production qui diminue l'embauche et élève l'âge moyen des salariés (dossier 2, document 4, p. 15).
 - B. Les études sur données individuelles ne confirment pas cette détérioration de la productivité avec l'âge, notamment parce qu'elles peuvent être compensées par les effets positifs de l'expérience. Il n'est pas certain que la productivité individuelle baisse avec l'âge et par conséquent que le vieillissement démographique diminue la productivité moyenne des travailleurs.

SUJET 2 → Manuel p. 26

Suggestion de plan

- I. L'évolution des structures démographiques nationales contraint l'accumulation du capital à l'échelle mondiale...
 - A. Le modèle du cycle de vie offre une représentation de la contrainte démographique pesant sur l'accumulation du capital : présenter le modèle du cycle de vie (cf. document 2, p. 16, en cas de difficulté).

B. Des situations démographiques différentes à l'échelle mondiale : les pays développés ont achevé leur transition démographique à la fin du ^{XX}^e siècle et, pour ceux qui ont connu le baby-boom, ils sont confrontés désormais au papy-boom, c'est-à-dire à une baisse de l'épargne, donc de l'accumulation du capital ; à l'opposé, la transition démographique est récente en Chine, même si elle se produit manifestement (cf. graphique) à un rythme rapide. Le modèle du cycle de vie nous dit donc que le taux d'épargne en Chine devrait être faible dans un pays encore marqué par l'importance des jeunes dans la population totale. L'accumulation du capital devrait y être faible.

II. ... Et la globalisation financière ne permet qu'en partie de s'affranchir de cette contrainte démographique.

A. La globalisation financière permet théoriquement de lever la contrainte démographique pesant sur l'accumulation du capital : un marché unique des capitaux à l'échelle mondiale permet de transférer l'épargne importante jusqu'ici des pays développés (importance des couches adultes) aux pays peu développés dont les besoins de financement sont colossaux. (Cf. les deux premiers paragraphes de l'exercice 3, p. 24.)

B. Mais en réalité, la globalisation financière fonctionne « à l'envers » : le document 1 présente le raisonnement qu'il s'agit de retraduire. En Chine, le taux d'épargne est paradoxalement élevé, de sorte que l'excès d'épargne des Chinois est transféré par la mondialisation financière, notamment aux États-Unis, pour financer des dépenses privées et publiques excessives par rapport au revenu.

Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?

→ Manuel pp. 27-42

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les acquis de première mobilisés dans ce chapitre sont nombreux (asymétrie d'information, État-providence, fonctions économiques de l'État, prélèvements obligatoires, production marchande, production non marchande, relation d'agence, revenus de transfert, solidarité) et, dans le cadre du premier regard croisé « Justice sociale et inégalités », la protection sociale est abordée comme un moyen de justice sociale pour les pouvoirs publics contraints par les débats récurrents autour de l'efficacité de la protection sociale et de ses effets pervers. Les notions de protection sociale, d'assurance et d'assistance sont définies. Il ne s'agit donc pas de refaire un cours entier sur la protection sociale, mais d'insister sur les difficultés de financement. Il est en outre explicitement demandé dans les indications complémentaires du programme officiel de s'appuyer « sur les exemples de la retraite et de la santé en privilégiant le cas de la France ».

Le premier dossier est par conséquent centré sur le financement de la protection sociale avant d'envisager successivement les exemples de la retraite et de la santé. Dans les deux cas, les indications complémentaires demandent d'organiser les réformes passées et les pistes de réformes futures autour de l'opposition marchand/non-marchand – s'agissant des retraites, c'est l'opposition capitalisation/répartition ; s'agissant de la santé, c'est celle de la régulation marchande/administrée.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- BARBIER J.-C., THÉRET B., *Le système français de protection sociale*, La Découverte, coll. Repères, 2^e édition, 2009.
- MAJNONI D'INTIGNANO B., *Santé et économie en Europe*, PUF, coll. Que sais-je ?, 2010.
- PALIER B., *La réforme des systèmes de santé*, PUF, coll. Que sais-je ?, 2010.
- PALIER B., *La réforme des retraites*, PUF, coll. Que sais-je ?, 2010, 4^e édition à paraître en juin 2012.

ARTICLES

- AUBRY-LOUIS F., SYLVAIN M., « Les effets du vieillissement sur l'économie française », *Écoflash*, n° 262, novembre 2011.
- Collectif, « Le choc des générations ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 7, La Découverte, mai 2010. Notamment la deuxième partie consacrée au système de retraite et à ses réformes.
- À paraître en 2012 : « La santé : le bilan », *Cahiers français*, La Documentation française.

SITOGRAPHIE

- <http://www.cor-retraites.fr/>
Le site du Conseil d'orientation des retraites.
- <http://www.sante.gouv.fr/publications-de-la-drees,3891.html>
Les publications de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

– <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/assurance-maladie-europe-index.shtml>

– <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/assurance-maladie-france-index.shtml>

Sur le site de La Documentation française, un petit dossier sur les réformes de l'assurance maladie en Europe, un peu ancien puisque datant de 2005, mais qui permet d'avoir quelques idées sur ce qui s'est déjà fait ailleurs qu'en France (deuxième lien).

1 La nécessité de financer les dépenses de protection sociale

→ *Manuel pp. 28-29*

DOC 1 • La protection sociale en France : un objectif béveridgien, des moyens bismarckiens → *Manuel p. 28*

1. Il s'agit d'un système d'assurance sociale, dirigé par les partenaires sociaux, dont le financement est assis sur les cotisations sociales prélevées obligatoirement sur les salaires des salariés. Les prestations proportionnelles aux cotisations, comme les pensions de retraite, sont de type bismarckien.
2. L'universalité, notamment par la mise en place du principe de l'ayant-droit, rapproche le système français d'un système béveridgien.
3. La misère, c'est à la fois celle des personnes âgées qui ne peuvent plus travailler et qui n'ont pas la chance de bénéficier d'une réelle solidarité familiale ou communautaire, et celle des actifs qui ne peuvent pas travailler – du fait du chômage, de la maladie, de la maternité pour les femmes –, et qui sont temporairement privés de revenus, à défaut d'avoir un capital ou de bénéficier de solidarités familiales et communautaires.

DOC 2 • Prélever pour redistribuer → *Manuel p. 28*

1. Les cotisations sociales, bien sûr, mais aussi les contributions, au premier titre desquelles la CSG, sont les ressources financières du système de protection sociale.
2. Les entreprises participent au financement par les cotisations patronales, l'État par les diverses contributions (CSG, CRDS).
3. Les assurés sont protégés contre la maladie, la vieillesse ; la famille et la collectivité prennent en charge une partie du coût de l'enfant.
4. La contributivité du système français est relativement forte pour les indemnités chômage ou les pensions de retraite, mais c'est beaucoup moins le cas pour l'assurance maladie par exemple : les cotisations sociales sont proportionnelles au salaire, alors que le coût d'une opération chirurgicale, par exemple, est le même quelle que soit la personne.

DOC 3 • Les évolutions du financement de la protection sociale → *Manuel p. 29*

1. Le poids des cotisations sociales dans les recettes passe de 79 % en 1981 à 63 % en 2006.
2. Les impôts et contributions publiques pèsent de plus en plus.
3. L'État, finançant de plus en plus le système de protection sociale, souhaite davantage participer à sa direction, impulser des évolutions. Le système est donc de moins en moins géré par les seuls partenaires sociaux. La fiscalisation du système le rapproche d'un modèle béveridgien.

DOC 4 • La crise de financement, une crise de l'État-providence parmi d'autres → *Manuel p. 29*

1. Les recettes augmentent moins vite, voire diminuent, avec la hausse du nombre de personnes au chômage ne cotisant plus, des emplois non qualifiés bénéficiant de réductions de cotisations sociales. Les dépenses augmentent plus vite, avec la hausse des indemnités chômage à verser avec la hausse du chômage.
2. La compétitivité-prix est la capacité à proposer un prix plus faible. En élevant le coût du travail, les cotisations sociales sont accusées de peser sur la compétitivité-prix des entreprises françaises dans un contexte d'ouverture commerciale de l'économie française.
3. La volonté de cotiser selon son risque plutôt que selon son revenu remet en cause le principe de cotisations sociales proportionnelles aux salaires.

→ Manuel p. 29

Système béveridgien → Impôts payés par les citoyens

Système bismarckien → Cotisations sociales payées par les assurés sociaux

Risque universel → Santé

Risque professionnel → Retraite

Fiscalisation de la Sécurité sociale → CSG

2 Les difficultés de financement du système de retraite par répartition français → Manuel pp. 30-31

DOC 1 • La retraite par répartition ou par capitalisation ? → Manuel p. 30

1. Les générations actives – les adultes – renoncent à une partie de leurs revenus pour les distribuer aux générations désormais inactives – les retraités – en escomptant que les générations encore inactives – les jeunes – feront de même pour eux ensuite. La retraite par répartition est donc une chaîne de solidarité entre générations.
2. En épargnant une partie de son revenu pour acquérir des actifs qu'il pourra revendre plus tard, l'individu cherche à assurer par lui-même le maintien de son niveau de vie dans le futur, lorsqu'il ne pourra plus travailler.
3. Les générations nombreuses du baby-boom arrivent à la retraite, il faut donc prélever d'importantes cotisations pour financer leurs retraites alors que les générations actives sont actuellement moins nombreuses : elles ont donc moins d'argent à mettre de côté pour elles-mêmes.

DOC 2 • La dégradation inégale des ratios de dépendance en Europe et en France → Manuel p. 30

1. Entre 2007 et 2060, le ratio de dépendance en France va passer de 25 % à 45 %.
2. En raisonnant par rapport à la moyenne européenne, force est de constater que le ratio de dépendance en France se dégrade beaucoup moins rapidement. Mis à part le Royaume-Uni, aucun des pays les plus peuplés de l'Union européenne n'a une situation aussi favorable en 2060.
3. Le ratio de dépendance se dégrade, l'équilibre financier du système de retraite ne pourra donc pas être assuré vraisemblablement sans réelles réformes. Néanmoins, celles-ci sont beaucoup moins délicates à mettre en œuvre en France que dans la très grande majorité des pays de l'Union européenne.

DOC 3 • Les leviers du financement du système de retraite → Manuel p. 31

1. En repoussant l'âge de départ à la retraite, les actifs cotisent plus longtemps et les retraités touchent moins longtemps – à espérance de vie identique –, ce qui favorise l'équilibre financier.
2. La pension de retraite au moment du départ en retraite peut être calculée comme un pourcentage de la rémunération de l'actif (inférieur ou égal à 100 %), et la revalorisation de cette pension au cours du temps peut être nulle ou suivre l'inflation sans prendre en compte la croissance économique, l'amélioration du salaire moyen des actifs.
3. Les cotisations supplémentaires permettent de payer les pensions des personnes supplémentaires partant à la retraite.

DOC 4 • Comment assurer l'équilibre financier du système de retraite par répartition en 2050 ?

→ Manuel p. 31

1. Il faudrait reculer de dix ans l'âge effectif moyen de départ à la retraite d'ici à 2050 pour assurer l'équilibre financier du système de retraite par répartition français.
2. Il faudrait augmenter de 9,8 points les cotisations sociales prélevées au titre de l'assurance vieillesse ou baisser de 36 % le niveau de la pension moyenne de retraite par rapport au revenu d'activité moyen d'ici à 2050 pour assurer l'équilibre financier du système.

3. En jouant un peu sur les leviers, on peut éviter le fort ajustement d'un seul pour obtenir l'équilibre financier. Chaque levier a en effet ses gagnants et ses perdants, ses avantages et ses inconvénients. Par exemple, relever les cotisations sociales pèse uniquement sur les actifs, tant sur leurs salaires nets que sur leurs emplois car la hausse induite du coût du travail pour les entreprises pourrait contribuer à diminuer l'emploi.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 31

la solidarité – le ratio de dépendance – la hausse des cotisations – la baisse du niveau relatif des pensions – le recul de l'âge effectif de départ à la retraite.

3 Les enjeux des réformes du système de retraite français

→ Manuel pp. 32-33

DOC 1 • Une réforme qui suscite des mécontentements → Manuel p. 32

1. L'ensemble des grands syndicats représentant les salariés manifestent. La bannière marque l'unité.
2. Reculer l'âge de la retraite, c'est revenir en partie sur un acquis, celui de pouvoir cesser de travailler tout en étant pris en charge par la collectivité. Pendant un certain temps, il faudra encore travailler.
3. Il s'agit d'infléchir la politique du gouvernement. En construisant symboliquement dans l'espace public et auprès des médias une force de la contestation, les syndicats cherchent à mettre les représentants en porte-à-faux avec les citoyens qu'ils sont censés représenter : ils prennent des décisions contraires à la volonté du peuple qui s'exprime dans la rue.

DOC 2 • Le feuilleton de la réforme des retraites → Manuel p. 32

1. Les salaires progressent sensiblement plus vite que les pensions de retraite si celles-ci augmentent au rythme de l'inflation. En effet, comme son nom l'indique, le SMIC connaît une hausse annuelle qui incorpore la croissance (en fait, au moins la moitié de la croissance). Petit à petit, les retraités vont donc voir leur niveau de vie stagner par rapport à celui des actifs.
2. Le salaire progresse en général avec l'ancienneté. Faire la moyenne des salaires perçus sur les 25 – plutôt que sur les 10 – meilleures années fait baisser la moyenne. La pension est donc plus faible. Cette baisse est accentuée par une décote pour tous les salariés qui souhaitent partir à la retraite alors qu'ils n'ont pas suffisamment cotisé. Ils sont plus nombreux s'il faut cotiser 40 ans plutôt que 37,5 ans.
3. On cherche à faire partir plus tardivement les actifs à la retraite en augmentant la durée de cotisation et en instaurant une décote pour ceux qui n'ont pas assez cotisé, les dissuadant de cesser de travailler à 60 ans pour obtenir une retraite un peu plus élevée.
4. C'est l'âge légal et non plus l'âge effectif que l'on recule.

DOC 3 • Avantager ou éviter de pénaliser les générations les plus défavorisées ? → Manuel p. 33

1. Les premières générations n'avaient par définition pas cotisé, mais elles avaient subi la guerre et étaient peu nombreuses. Elles ont été prises en charge par des générations plus nombreuses et dont le niveau de vie progressait très vite avec les trente glorieuses.
2. L'endettement permet de transférer dans le futur le poids d'une partie des retraites actuelles. Cela signifie faire l'hypothèse d'une hausse rapide des revenus des générations actives et d'une croissance économique rapide dans l'avenir.
3. L'auteur n'est pas favorable à l'endettement et met en avant d'autres charges qui pèseront sur les générations futures sans qu'on en ajoute une autre : l'environnement, la santé et l'éducation.
4. Cela signifie qu'une partie des revenus des retraités résulterait de leur effort personnel d'épargne pendant la vie active. Il serait motivé par la diminution des pensions versées par le système de retraite par répartition.

DOC 4 • La capitalisation n'est pas la solution miracle → Manuel p. 33

1. Théoriquement, à l'heure de la globalisation financière, l'épargne nationale est indépendante de l'investissement national. L'épargne peut s'allouer partout dans le monde et notamment là où les rémunérations sont les plus fortes. La démographie nationale ne contraint pas non plus les achats et ventes d'actifs financiers : dans une population vieillissante, la désépargne des plus vieux risque en effet de faire chuter le prix des actifs financiers face à la faiblesse de la demande des actifs moins nombreux, de sorte qu'un système par capitalisation n'offre pas un meilleur rendement qu'un système par répartition en économie fermée.
2. Les personnes partant à la retraite ont acquis des droits élevés qui doivent être pris en charge. Mais le passage à un système par capitalisation diminue, voire supprime les cotisations sociales des actifs, ce qui ne permet pas de financer ces pensions de retraite qui devront donc être assumées par l'endettement et l'impôt.
3. La crise financière de 2008 a rappelé que la globalisation financière comportait aussi des risques ; la transition entre les deux systèmes est coûteuse.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 33

Pour équilibrer les recettes et les dépenses du système de retraite, on peut diminuer les dépenses en versant des retraites moins généreuses (*baisse du niveau relatif des pensions*) ou en versant des retraites à moins de retraités (*recul de l'âge effectif de départ à la retraite*). Il est possible aussi d'augmenter les recettes par la *hausse des cotisations/prélèvements*. À défaut de toucher à ces leviers du système, on peut reporter le problème de financement dans le futur par *l'endettement*, en comptant notamment sur le retour de la *croissance économique* pour apporter le surplus de recettes qui manquent ou en laissant les actifs préparer eux-mêmes leur retraite, par le *développement de la capitalisation*.

4 Les difficultés de financement du système de santé français

→ Manuel pp. 34-35

DOC 1 • Le « trou » de l'assurance maladie depuis vingt ans → Manuel p. 34

1. Le déficit conjoncturel transmet ses évolutions au déficit effectif depuis vingt ans.
2. Entre 2000 et 2003, la hausse du déficit effectif s'explique par l'augmentation de même ampleur du déficit conjoncturel. Le trou de la Sécurité sociale s'est donc creusé du fait du ralentissement de la croissance économique.
3. Entre 1997 et 2001, le déficit effectif a été beaucoup plus faible que les années précédentes (et suivantes d'ailleurs). L'accélération de la croissance a en effet permis de dégager ces années-là un excédent conjoncturel. C'est le déficit structurel qui produit le déficit effectif, du coup plus limité.
4. Le déficit structurel se creuse lentement, mais continûment.

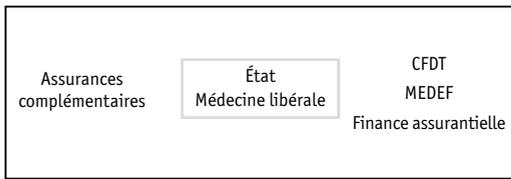
DOC 2 • Le vieillissement n'est pas la seule cause de la hausse des dépenses de santé → Manuel p. 34

1. Le vieillissement de la population fait augmenter les dépenses de santé qui ont tendance à être en hausse avec l'âge. Mais les dépenses de santé augmentent aussi avec la richesse (on dépense davantage pour sa santé à mesure que le revenu augmente), la baisse des prix relatifs des soins et des produits de santé, et le progrès technique, d'autant plus si la population partage la conviction que tout un chacun doit profiter des dernières avancées de la médecine. Mais la manière dont le système fonctionne a aussi une influence.
2. Les dépenses augmentent avec l'âge parce que les problèmes de santé augmentent avec l'âge.
3. Les dépenses liées à la dépendance pourraient augmenter fortement.

DOC 3 • Priorité à la hausse des dépenses, hier comme aujourd’hui → *Manuel p. 35*

1. Les membres d’une coalition inflationniste partagent une préférence pour la hausse des dépenses et des prix.

2.



3. La hausse du prix de la consultation chez un médecin généraliste est défendue par le centre au nom du maintien du niveau de vie des médecins généralistes et de l’attrait nécessaire de la profession auprès des jeunes étudiants en médecine pour conserver un bon état général de santé de la population française.

4. Il faut que cesse le consensus inflationniste, les partenaires qui gèrent la protection sociale doivent apprendre à limiter la dépense.

DOC 4 • Quelle régulation du système de santé ? → *Manuel p. 35*

1. Certes, il y a une propension de l’offre à guider la demande, mais il est peut-être possible de limiter les dépenses de santé. Aux États-Unis, les assureurs de soins ont cherché à limiter la dépense en contrôlant la filière de soins, mais ils restent le premier pays au monde pour leurs dépenses de santé.

2. Il y a une asymétrie d’information entre un médecin et un patient. Le médecin a la connaissance qui fait défaut *a priori* au patient. Il peut donc lui imposer des soins qu’il ne pourrait par définition envisager seul.

3. Au contraire, les assureurs tentent d’intégrer le processus de fourniture d’un service de santé plutôt que de laisser le marché coordonner des acteurs différents.

4. On peut considérer que rationner la demande en limitant l’offre ne constitue pas une politique de santé.

Faire le bilan

→ *Manuel p. 35*

conjoncturel – structurel – vieillissement démographique – l’évolution du PIB et du progrès technique – coalitions inflationnistes.

5 Les réformes du système de santé français et leurs enjeux

→ *Manuel pp. 36-37*

DOC 1 • Faire payer le patient pour le responsabiliser ? → *Manuel p. 36*

1. La prise en charge des soins et des médicaments par la Sécurité sociale est partielle. Les Français ont alors le choix entre supporter les coûts restant à leur charge ou payer une prime annuelle d’assurance qui laisse l’assurance endosser ces coûts.

2. En 2010, les médicaments sont pris en charge par la Sécurité sociale en moyenne à 67 % et par les assurances complémentaires à hauteur de 15 %. Il reste donc quasiment 20 % du coût des médicaments à la charge du patient.

3. Lorsqu’un agent économique est assuré, il peut « sur-utiliser » l’assurance au motif qu’il paye une prime d’assurance qui le protège. Un contrat d’assurance comportant une franchise permet justement de limiter le recours de l’assuré à l’assurance : il peut préférer conserver à sa charge le coût plutôt que de faire marcher son assurance et perdre la franchise.

DOC 2. Réformer sans accroître les inégalités → Manuel p. 36

1. Un contrat sans franchise favorise les assurés qui font marcher leur assurance. Il sélectionne ainsi les assurés les plus coûteux pour l'assurance (antisélection). En revanche, l'introduction d'une franchise va attirer les assurés qui utilisent peu leur assurance : ils préfèrent payer une prime inférieure en contrepartie d'une franchise élevée puisqu'ils savent qu'ils ne feront pas fonctionner l'assurance sauf gros coup dur, ce pour quoi ils s'assurent.
2. Il s'agit d'empêcher le recours systématique à l'assurance maladie, donc de limiter les petites dépenses inutiles.
3. Il y a forcément des personnes dont les revenus très faibles les pousseront à ne pas faire certains soins pourtant nécessaires – dentaires par exemple !
4. L'objectif est d'inciter, de modifier des comportements et non de sanctionner les pauvres. Il faut donc moduler la franchise en fonction des revenus de chacun.

DOC 3. Une assurance maladie ingouvernable ? → Manuel p. 37

1. Les médecins tarifient à l'acte. Si chaque acte est moins payé, alors il suffit de multiplier les actes pour conserver un pouvoir d'achat, voire une progression de celui-ci.
2. En l'absence de sanctions en cas de dépassement des enveloppes de budget octroyées, l'État ne se donne pas les moyens de contraindre les professions médicales.
3. C'est le pôle Liberté des acteurs qui a été privilégié.

DOC 4. Privatisation et dualisation du système de santé français → Manuel p. 37

1. L'accent mis sur la contributivité fait des assurances sociales des assurances de moins en moins solidaires. Il y a de moins en moins de redistribution qui s'opère.
2. Une partie de la protection sociale est prise en charge par l'individu lorsqu'il s'assure (ou non) auprès d'organismes privés d'assurance. Cf. les complémentaires santé.
3. Les risques contributifs sont pris en charge par les assurances sociales (chômage, vieillesse) et les risques universels, non contributifs (famille, maladie), sont pris en charge par l'impôt.

Faire le bilan

→ Manuel p. 37

- Déremboursement de médicaments → moins d'aléa moral (de la part des médecins)
- Franchises médicales → moins de sélection adverse (contrat séparateur entre les patients qui utilisent trop l'assurance maladie et les autres : avantage les seconds)
- Paiement des consultations à l'acte → plus d'aléa moral (de la part des médecins)

VERS LE BAC / EXERCICES POUR RÉVISER → Manuel p. 40

EXERCICE 1

1. Vrai – 2. Faux – 3. Faux – 4. Faux – 5. Faux – 6. Vrai – 7. Vrai – 8. Faux.

EXERCICE 2

Impacts des variables démographiques sur les dépenses des systèmes de protection sociale à l'horizon d'une vingtaine d'années		
	Retraite	Santé
Faible fécondité	=	-
Hausse de l'espérance de vie	+	+
Papy-boom	+	+

EXERCICE 3

Système de retraite par répartition → Cotisations

Système de retraite par capitalisation → Épargne

Taux de remplacement → Niveau de vie relatif en retraite par rapport à l'activité

Ratio de dépendance → Charge relative des retraités pour les actifs

EXERCICE 4

asymétrie d'information – calculs – incitations pécuniaires – l'agent – principal – indépendantes – aléa moral.

VERS LE BAC / SUJETS POUR S'ENTRAÎNER → Manuel pp. 41-42

SUJET 1 → Manuel p. 41

Suggestion de plan

- I. Le paradoxe français : les médecins s'installent en toute liberté... là où les patients sont peu nombreux !
 - A. Liberté d'installation et inégalités d'accès aux soins : quand les médecins ne s'installent pas là où il faut. Caractérisez les « déserts médicaux » français : l'Île-de-France, à l'exception de Paris *intra-muros*, et autour de l'Île-de-France. À l'opposé : la Côte d'Azur et le Sud-Ouest.
 - B. Un financement pourtant largement socialisé : les médecins tirent l'essentiel de leurs revenus de la solidarité nationale. Alors que l'État organise et finance de plus en plus l'assurance maladie, il n'oblige pas les médecins à contribuer, par leur installation, à réduire les inégalités d'accès aux soins.
- II. Pourtant, les échecs des tentatives de régulation de la médecine de ville révèlent une préférence pour la liberté.
 - A. Les Français sont plus libéraux que leurs voisins en matière de santé : le médecin veut choisir son lieu et ses modalités d'exercice, de prescription, etc. et le patient souhaite librement choisir son médecin.
 - B. Les échecs des tentatives de régulation de la médecine de ville : premier paragraphe du texte.

SUJET 2 → Manuel p. 42

Suggestion de plan

- I. La croissance économique lente, tout autant que le vieillissement démographique, pèse sur le financement de la protection sociale.
 - A. Le ralentissement de la croissance économique depuis les années 1970 pèse à la fois sur les dépenses (à la hausse) et les recettes (à la baisse) du système de protection sociale, d'autant qu'on a un temps utilisé les préretraites pour limiter le chômage.
 - B. Le vieillissement démographique menace l'équilibre financier du système de protection sociale. (Exemple des retraites : documents 2, p. 30, et 4, p. 31.)
- II. Mais le retour de la croissance ne préjuge pas de la manière dont ses bénéfices seraient partagés entre les Français.
 - A. L'équilibre financier de la protection sociale trouve sa source en dehors du système de protection sociale par le retour de la croissance provoqué, selon B. Palier, par une action structurelle sur le potentiel de croissance (stratégie de Lisbonne) et une action conjoncturelle (sortir du pacte de stabilité et de croissance) expansionniste.
 - B. Mais les recettes supplémentaires dues au retour de la croissance ne doivent pas être utilisées pour maintenir, voire améliorer les conditions de départ à la retraite, notamment des générations nombreuses du papy-boom, au risque de ne pas tenir l'équilibre financier.

Dans quelles circonstances les entreprises peuvent-elles exercer un pouvoir de marché ?

→ Manuel pp. 45-60

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objet de ce chapitre est d'approfondir les connaissances sur les stratégies des entreprises dans le contexte de la globalisation. Il s'inscrit dans le prolongement du chapitre de classe de première, « La coordination par les marchés : limites et défaillances ». Il ne sera donc pas indispensable de revoir les conditions de concurrence pure et parfaite mais de rappeler que les situations les plus courantes ne sont pas celles du marché de concurrence pure et parfaite et que les entreprises ont tout intérêt à s'en écarter si elles souhaitent maintenir leur pouvoir de marché (notion également abordée en première). La diversité des structures du marché examine l'utilisation de la différenciation des produits dans le mode d'affranchissement au marché. Des exemples récents devraient permettre aux élèves d'alimenter leur réflexion sur des cas concrets d'oligopoles et leur stratégie. La téléphonie, le marché des ordinateurs, de la musique, de l'alimentation sont des sources riches de pratiques stratégiques des entreprises.

On ne négligera pas de donner aux élèves les outils de méthodologie (dilemme du prisonnier, duopoles de Cournot et de Bertrand, prix de monopole, rente de monopole, surplus de producteur, surplus de consommateur, captation du surplus) nécessaires à une meilleure compréhension et une meilleure maîtrise des mécanismes économiques de la concurrence entre les entreprises.

Sur un plan pédagogique, il ne s'agit pas de défendre ou de décrier la concurrence mais de montrer que, dans le contexte actuel de la globalisation, les entreprises ne peuvent pas se limiter à une stratégie unique. Elles doivent en permanence innover, être compétitives et ne pas perdre leur place sur le marché. L'entreprise se doit d'être constamment en alerte, réactive. Les progrès rapides n'autorisent pas de temps morts. La bataille se livre sur le terrain des prix, des quantités, mais aussi en termes d'innovation, de barrières tarifaires, de détention de ressources et de brevets.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- BUIGUES P., LACOSTE D., *Stratégies d'internationalisation des entreprises. Menaces et opportunités*, De Boeck, 2011.
- Du TERTRE R., « Stratégies d'entreprises : nouvelles contraintes, nouveaux enjeux », *Horizons stratégiques*, n° 7, janvier-mars, La Documentation française, 2008.
- GABSZEWICZ J., *La concurrence imparfaite*, La Découverte, coll. Repères, 2003.
- GABSZEWICZ J., *La différenciation des produits*, La Découverte, coll. Repères, 2003.

SITOGRAPHIE

- <http://www.lesechostv.fr/video-l-infographie-du-jour---sanofi--12-ans-de-fusions-acquisitions-3365.html>
Sanofi, 12 ans de fusions-acquisitions.
- <http://www.franceculture.fr/oeuvre-le-low-cost-de-emmanuel-combe>
Émission sur le succès du low-cost dans les produits de consommation.

1 Les entreprises s'appuient sur la diversité des structures de marché pour grandir → Manuel pp. 46-47

DOC 1 • Quand les marchés préfèrent se libérer de la concurrence → Manuel p. 46

1. CPP : c'est une référence ; monopole : SNCF (pour l'instant) ; oligopole : raffineurs de pétrole ; concurrence monopolistique : habillement, mode.
2. Les entreprises s'affranchissent en partie ou totalement de la concurrence sur les prix en créant une sorte de « monopole » : en différenciant le produit par la qualité ou la gamme, le produit n'est plus homogène et rend difficile la comparaison de prix.
3. Stratégie active qui permet de se créer un pouvoir de marché, c'est-à-dire de faire face à une demande imparfaitement élastique. La différenciation peut se faire sur différents registres : l'environnement du produit : services liés à l'achat, aux conditions de vente, à la localisation, etc. ; les caractéristiques intrinsèques du produit : esthétique, solidité, etc. ; les valeurs véhiculées par le produit : prestige, etc. Cette différenciation peut être artificielle : l'important est de convaincre le consommateur. Les produits sont ici hétérogènes, ce qui permet de mettre en œuvre la concurrence hors prix.
4. – Apple : la firme se trouve dans une situation de concurrence monopolistique puisqu'elle est en concurrence avec d'autres entreprises pour des produits comme les baladeurs MP3 mais, dans le cas de l'iPad, elle est la seule entreprise à commercialiser ce produit.
– Automobile : le marché automobile est un modèle de marché oligopolistique : un petit nombre de producteurs existent pour une vaste gamme de produits. Ce marché constitue le domaine même d'application de nombreux travaux en matière de pratiques de différenciation. Il existe de nombreux modèles de véhicules dont les caractéristiques vont permettre de jouer sur de multiples critères de différenciation : moteur, couleur de la carrosserie, confort, tenue de route, etc.
– Airbus/Boeing : actuellement, une compagnie aérienne ne peut s'équiper qu'avec deux types d'avions, Airbus ou Boeing. Il s'agit d'un duopole mais le temps où Boeing et Airbus se partageaient la totalité des avions de 100 à 200 places semble toucher à sa fin. La concurrence devient plus menaçante pour les deux géants avec l'entrée sur le marché aérien du CSeries de Bombardier et du C919 de Comac, une compagnie chinoise.

DOC 2 • Du monopole national à la concurrence en Europe : le retour forcé du marché ? → Manuel p. 46

Cas de la mise en concurrence de Pôle emploi en situation de monopole national.

1. Il existe un grand nombre d'agences d'intérim aujourd'hui qui sont en concurrence avec Pôle emploi : Adecco, Adia, mais aussi Manpower, Randstad Intérim, Expectra, Partner Interim, etc. Pôle emploi détient 40 % du marché du placement des chômeurs.
2. Proposer des rapprochements entre les PME et les jeunes : « Nous allons notamment proposer un plan d'actions à 1 000 PME qui ont des besoins en recrutement et aller à la rencontre de 15 000 jeunes pour les rapprocher du monde de l'entreprise. »
3. Le retour à la concurrence place les entreprises en situation de concurrence, les incite à être innovantes et performantes. Il élargit le choix des consommateurs et peut contribuer à faire baisser les prix et à améliorer la qualité.
4. Depuis plusieurs décennies, les services publics français ont évolué selon les règles européennes, et de nombreuses entreprises publiques sont maintenant soumises à la concurrence (SNCF, La Poste, EDF et GDF, etc.).

DOC 3 • La situation d'oligopole se consolide et progresse → Manuel p. 47

Reprise des opérations de regroupements dans la plupart des secteurs d'activité.

1. Les regroupements ont pour effet de regrouper les atouts mais aussi les difficultés sous une même coupe. En matière financière, cette opération est d'autant plus dangereuse que la déstabilisation ou la mise en faillite des grandes banques sont ressenties avec une ampleur bien plus importante. Il existe par conséquent un seuil de fusion (difficile à définir) au-delà duquel il devient difficile de contrôler les conséquences.

2. La crise financière a contribué à renforcer les regroupements.
3. Paradoxalement, alors que les conditions de la concurrence sont restaurées, les positions dominantes se renforcent. Mais on peut se dire que, face à l'incertitude, les entreprises veulent se prémunir contre un maximum de risques et profitent de la fragilisation de certaines pour les reprendre en main et gagner des parts de marché.

DOC 4 • Fin du modèle de preneur de prix : les entreprises sont des « faiseurs de prix » → Manuel p. 47

Selon sa place sur le marché, l'entreprise est soit preneuse de prix, soit faiseuse de prix.

1. Conformément à l'hypothèse d'atomicité caractéristique d'un marché concurrentiel, on suppose qu'aucun agent individuel n'est en mesure d'exercer seul une influence significative sur le marché. Les individus, qu'ils soient offreurs ou demandeurs, sont *price takers* : ils considèrent le prix comme une donnée et se bornent à décider de la quantité qu'ils sont prêts à offrir ou à demander à ce prix. Les achats dans un magasin, l'acquisition d'un billet d'avion, etc. mettent le consommateur en position de preneur de prix ; côté offreurs, un producteur de fruits ou de légumes en gros est généralement obligé d'accepter les prix proposés par l'expéditeur.
2. Sur certains marchés qualifiés d'imparfaitement concurrentiels, il existe un ou plusieurs agents ayant le pouvoir de déterminer le prix de l'échange. Il s'agit souvent d'agents de grande taille qui ont un pouvoir de marché important : en France, la SNCF ou les hypermarchés fixent les prix de leurs transactions.
3. Le prix des billets d'avion ou de train qui ne sont pas négociables, le prix des forfaits téléphoniques, le prix des ordinateurs, etc.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 47

1. Le marché de l'iPad : le monopole d'innovation, forme de monopole résultant de la fabrication par l'entreprise d'un nouveau produit.
2. Le marché de l'électricité : d'abord monopole naturel, forme de monopole justifié par des conditions techniques (coûts fixes élevés, par exemple) qui font que des entreprises concurrentes ne seraient pas rentables, le marché de l'électricité est devenu depuis 2007 un marché ouvert à la concurrence et s'installe dans une concurrence oligopolistique.
3. Le marché du Coca zéro et du Coca light : concurrence monopolistique.
4. Le marché de la bière : avec près de 300 marques de bière en France, il s'agit d'un marché plutôt oligopolistique avec des leaders (Kronenbourg, Heineken, Fisher, Saint-Omer).

2 Les entreprises recourent à des stratégies différentes pour gagner des parts de marché → Manuel pp. 48-49

DOC 1 • Quand la coopération est possible, les entreprises préfèrent passer des ententes → Manuel p. 48

Dilemme du prisonnier et mécanismes des décisions.

1. Si B dénonce, A a intérêt à dénoncer (5 ans de prison sont préférables à 10 ans) et si B ne dénonce pas, A a intérêt à dénoncer (pas de prison est préférable à un an). Dans tous les cas, A maximise ses gains en dénonçant.
2. La stratégie des aveux est une stratégie dominante pour chacun, c'est-à-dire que, quelle que soit la stratégie de l'autre, le joueur a intérêt à dénoncer.
3. Une entreprise peut choisir d'investir dans la publicité pour se distinguer des concurrents. Elle incite alors les autres entreprises à investir plus également. De fait, chaque entreprise se comporte comme s'il valait mieux investir dans la publicité puisqu'elle ne peut anticiper la stratégie d'investissement de l'autre.
4. Lorsque les entreprises s'entendent, la stratégie est plus profitable : elles se comportent en monopoleur, s'accordent sur les prix, parfois sur les quantités, et maximisent le profit commun.

DOC 2 • Quand la coopération n'est pas possible, les prix permettent la concurrence → Manuel p. 48

Document qui illustre la guerre des entreprises par les prix.

1. La baisse des prix a pour effet d'accroître la quantité demandée chez les consommateurs.
2. 20 % est la part des paquets de cigarettes achetés à l'étranger et fumés en France, hors du réseau des buralistes français, proportion qui augmente à mesure qu'on se rapproche des frontières.
3. La baisse du prix du paquet de cigarettes pourrait permettre de relancer la demande intérieure, de détourner les fuites vers l'étranger et de regagner des parts de marché sur l'ensemble du territoire.

DOC 3 • Les entreprises peuvent se faire concurrence par les quantités → Manuel p. 49

Un exemple d'attaque par les quantités d'Apple.

1. Apple souhaite d'une part inonder le marché d'offres en étant le plus présent et disponible (sans aucun délai d'attente) et d'autre part assécher en composants les fournisseurs qui pourraient alimenter les concurrents.
2. Apple profite de l'engouement pour ses produits, de son pouvoir de marché et de sa réputation pour conquérir et lancer de nouveaux produits qui seront naturellement achetés avec intérêt. Il s'agit d'une stratégie de prise et de renforcement du pouvoir du marché.
3. Comme toutes les autres stratégies, elle n'est pas sûre *a priori*. Elle comporte le risque que les nouveaux produits ne soient pas à la hauteur des demandes et que l'entreprise se retrouve avec des invendus. Les recettes ne permettraient pas alors de couvrir les investissements réalisés.

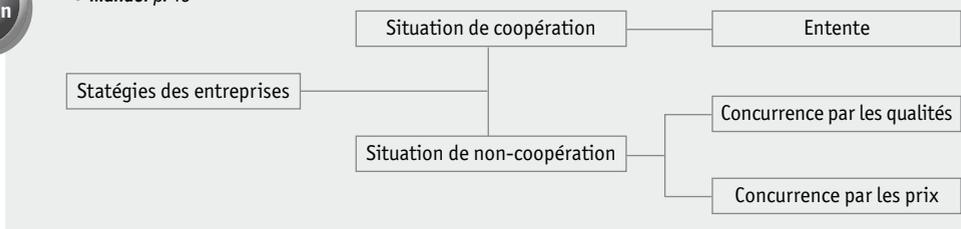
DOC 4 • La fonction de réaction indique la stratégie d'offre d'une entreprise → Manuel p. 49

Construction des courbes de réaction.

1. N : l'entreprise 2 proposera une quantité de q_2 en supposant que l'entreprise 1 mettra une quantité q_1 sur le marché. Il s'agit d'une anticipation. M : l'entreprise 1 proposera une quantité de q_1 en supposant que l'entreprise 2 mettra une quantité q_2 sur le marché.
2. Chaque entreprise considère l'offre de l'autre comme une donnée. Les entreprises décident simultanément de leur production. Le point de Cournot s'obtient par ajustements successifs des quantités offertes de l'une et de l'autre compte tenu de l'anticipation qu'elle peut faire de l'offre de l'autre. Au point C où $q_1 = q_2$, chacune des entreprises maximise son profit compte tenu de la production de son concurrent.
3. Les limites de ce modèle :
 - le duopole de Cournot est un duopole statique (une seule décision est prise) ;
 - l'information est parfaite (chaque entreprise connaît la fonction de coût de l'autre) ;
 - les entreprises décident simultanément de leur production.

Faire le bilan

→ Manuel p. 49



3 Les entreprises veillent à dresser des barrières à l'entrée pour préserver leur marché → Manuel pp. 50-51

DOC 1 • La guerre des prix comme stratégie de dissuasion → Manuel p. 50

Les différentes dimensions de la guerre des prix.

1. En procédant à des opérations de promotions, soldes, offres... De même qu'un animal prédateur chasse ses rivaux, une entreprise prédatrice diminue ses prix afin de faire partir les entreprises concurrentes. En d'autres termes, elle accepte de sacrifier ses recettes à court terme afin d'éliminer la concurrence et d'obtenir des profits plus élevés. Il s'agit de renforcer sa position, pousser un concurrent à sortir du marché ou encore dissuader les entrants potentiels.
2. Il s'agit d'une opération qui ne peut être que temporaire. L'effet de dissuasion n'est pas certain, d'autant que les entrants potentiels déterminés ne se laissent pas déstabiliser par cette manœuvre.
3. Exemple de prix gonflés : Apple ou Microsoft, boutiques haut de gamme ou de luxe avec une marge bénéficiaire abusive ; robes confectionnées en Chine mais portant l'étiquette *made in France*. Exemple d'entente : prix pratiqués par les opérateurs téléphoniques. Exemple de prix inférieurs : les tarifs d'EasyJet sont en moyenne de 40 % inférieurs à ceux des concurrents.

DOC 2 • Détenir exclusivement une ressource essentielle permet d'empêcher de nouvelles entrées

→ Manuel p. 50

La détention de ressources privilégiées procure un avantage exceptionnel.

1. La Chine détient 36 % des réserves mondiales de métaux rares. Elle assure à elle seule plus de 95 % de la production mondiale de terres rares, soit 120 000 tonnes par an.
2. Largement utilisées dans les produits de haute technologie, les terres rares sont indispensables dans des applications électroniques, optiques, magnétiques et catalytiques, dans lesquelles elles jouent un rôle crucial en termes d'amélioration du rendement énergétique et de facilitation des technologies numériques. Il s'agit par conséquent d'une ressource essentielle.
3. Au cours des deux dernières décennies, la Chine a acquis un quasi-monopole dans le domaine des lanthanides. Elle a progressivement poussé ses concurrents à la faillite, contrôle aujourd'hui 95 % de la production et ne veut manifestement plus se cantonner au rôle de fournisseur de matières premières traditionnellement dévolu aux pays du tiers-monde. Elle entend développer son industrie de haute technologie et s'assurera que c'est à elle qu'iront prioritairement les métaux stratégiques qu'elle produit.
4. Cette stratégie peut fonctionner tant que cette ressource n'est pas remplacée et qu'un autre pays n'est pas plus offrant.

DOC 3 • Les barrières réglementaires sont plus formelles que réelles → Manuel p. 51

1. Le secteur de l'automobile.
2. Un brevet est un titre de propriété sur les solutions techniques nouvelles et inventives. Il a une durée de 20 ans. Il permet de développer des activités et produits en vue d'acquérir la maîtrise de ses marchés et de pouvoir soutenir la compétition. L'augmentation importante du nombre de brevets n'est que le reflet de l'intensité de la recherche et du rôle grandissant de ces entreprises sur le marché. En ce sens, le nombre de brevets est un bon indicateur du pouvoir de marché.
3. Que l'innovation concerne le produit, le procédé ou l'organisation, l'enjeu du brevet est le même : se protéger. Mais lorsque les brevets existent, ils n'empêchent pas toujours la concurrence. Tout dépend de leur étendue. Le brassage de l'information, permis par l'avènement des NTIC associées à l'Internet, fragilise la position des créateurs. Les procédés sont capturés par des moyens contournés, par la découverte d'une faille : dans le cas des capsules Nespresso, protégées par quelque 1 700 brevets, la concurrence (Casino) a lancé des capsules qui coûtent environ 20 % moins cher que celles de Nespresso et biodégradables en six mois selon les normes européennes (elles sont à base d'amidon) alors que celles de Nestlé sont recyclables (elles sont en aluminium).

DOC 4 • Gagner des parts de marché par la différenciation des produits et l'innovation → Manuel p. 51

La différenciation des produits et l'innovation doivent demeurer les stratégies les plus permanentes.

1. L'iPad, nouvelle vache à lait d'Apple? : les produits fabriqués par Apple sont-ils des « vaches à lait » qui consistent à grossir la marge de l'entreprise? Est-ce que l'écart entre le prix de revient et le prix de vente vient uniquement grossir les caisses de la multinationale?
2. La multinationale américaine, considérée comme championne de l'innovation, ne consacre pourtant que 3 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement (R&D) contre 6,5 % pour Sony et 15 % pour Microsoft : sa force d'innovation et de différenciation réside dans sa capacité à créer des produits pratiques et beaux.
3. Plus léger, plus fin et plus rapide, tels sont les qualificatifs d'Apple pour son nouvel iPad. Certes, il s'agit d'une innovation qui modifie les habitudes de consommation et peut être considérée comme majeure mais elle est souvent, en termes de modifications technologiques, mineure.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 51

	Avantages	Inconvénients
Stratégie de prix prédateurs	- Renforce le pouvoir de marché - Empêche les nouveaux arrivants	- Non pérenne - Provoque des pertes irrécupérables
Contrôle des ressources	- Pouvoir de marché important	- Risque d'être substitué - Baisse de la demande
Barrières réglementaires	- Peut freiner la concurrence	- Ralentit l'innovation
Différenciation et innovation	- Gagner une rente de monopole - Crée de nouveaux besoins	- Temporaire - Incertitude sur l'évolution de la demande

4 Les fusions-acquisitions permettent de constituer des situations de monopole → Manuel pp. 52-53

DOC 1 • Les fusions-acquisitions repartent à la hausse → Manuel p. 52

1. Les opérations de fusions-acquisitions se font par vagues. Après deux périodes de ralentissement en 1999-2003 et en 2006-2007, les périodes de 2004-2006 et de 2008-2011 ont été des périodes d'accélération des fusions-acquisitions. Celles de 2004-2007 (7,5 % du PIB mondial en 2007) étaient internationales car 45 % des opérations étaient transfrontalières en 2007 contre 35 % en 1999, avec pour la première fois les pays émergents (multinationales émergentes – indiennes et chinoises – ou fonds souverains). La mondialisation accélérée des économies, les déréglementations financières et les innovations technologiques permanentes soutiennent d'importants besoins de restructuration des industries dans un contexte où les entreprises tendent à perdre de leur pouvoir concurrentiel.
2. En 2010, les opérations mondiales de fusions-acquisitions ont augmenté de 33 % par rapport à 2009. Pétrole, high-tech, pharmacie, banque, assurance, aéronautique. Partout, les *world companies* se développent : Solvay/Rhodia, Vivendi/SFR, Yoplait/General Mills, Sanofi/Genzyme...
3. Au premier trimestre 2011, trois secteurs se sont partagé près de 50 % des volumes de fusions-acquisitions : énergies : 19 % ; finance : 18 % ; matières premières : 12 %.
4. Chaque période de crise financière (2002 et 2008) est suivie de périodes d'accélération des fusions : elle fragilise certaines entreprises et ouvre des opportunités de rachat à d'autres. C'est ainsi que la plupart des fusions en cours sont de type horizontal (elles réunissent des entreprises dont les activités sont situées au même stade du processus de production). La crise de 2008 a également contribué à relancer la hausse des fusions-acquisitions.

DOC 2 • Les trois formes de fusions-acquisitions → Manuel p. 52

1. Il faut élaborer un projet commun, cohérent, et définir des objectifs clairs ; obtenir l'adhésion des collaborateurs et des actionnaires ; mettre en œuvre une véritable gestion des ressources humaines répondant à des incertitudes et questions sur les dirigeants et l'encadrement.
2. Les deux tiers des opérations sont des fusions horizontales (généralement sans extension de la production), le reste se partageant quasi équitablement entre fusions verticales et conglomérat. Il est plus simple et rationnel pour une entreprise d'approfondir le secteur qu'elle maîtrise et de gagner des parts de marché.
3. Non, pas nécessairement. Les cultures d'entreprise, le management et les orientations stratégiques, productives peuvent être différentes, pas toujours compatibles, à l'origine de destructuration (perte d'emplois et modification des méthodes de travail), de dégradation de l'ambiance et source d'échec.

DOC 3 • Les économies d'échelle créées forment des monopoles naturels → Manuel p. 53

1. Les fusions-acquisitions contribuent à former des économies d'échelle. Une économie d'échelle correspond à la baisse du coût unitaire d'un produit qu'obtient une entreprise en augmentant la quantité de sa production. En effet, au lieu de gérer plusieurs sièges sociaux, plusieurs services, les activités sont réunies et contribuent à réduire les coûts pour des recettes supérieures.
2. Un monopole naturel résulte de l'existence d'économies d'échelle telles que seule une entreprise unique peut fournir l'ensemble du marché, tout en étant compétitive. C'est le cas notamment lorsque la production nécessite de lourdes infrastructures. Exemples : eau, électricité, chemins de fer. Les monopoles naturels sont souvent des services publics.
3. Le coût marginal est le coût engendré par la production d'une unité supplémentaire. Au point où le coût marginal égalise la recette marginale, le profit est maximal. Au-delà de ce point, les coûts sont supérieurs à la recette marginale. Il devient peu rentable de continuer à produire.

DOC 4 • L'intérêt final est bien d'acquérir la rente de monopole → Manuel p. 53

1. P est le prix du monopole, car la production qui maximise le profit du monopole est Q , qui est déterminé par $C_m = R_m$.
2. P est le prix du monopole, où $R_m = C_m$: le profit du monopole correspond à l'aire indiquée en rose. P^* est le prix en CPP, là où la recette moyenne = C_m et le profit est nul à LT. En effet, l'une des conditions de l'équilibre de longue période est que chaque firme ne fasse ni profit économique ni perte, sinon des firmes vont entrer ou disparaître, or entrée et sortie sont incompatibles avec un équilibre de longue période. Ici, le profit est l'aire bleue. L'aire du monopole est supérieure à l'aire de la concurrence : les élèves peuvent mesurer l'aire.
3. Le monopole, en réduisant la quantité et en augmentant le prix, engrange un profit supplémentaire. Surplus (écart entre profit de monopole et profit en concurrence) dont le monopole peut bénéficier grâce à sa situation.
4. En situation de rente, les profits sont supérieurs qu'en situation de concurrence alors que les quantités produites sont inférieures.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 53

	Vrai	Faux
Les fusions-acquisitions sont des opérations risquées	x	
Les entreprises bien implantées n'ont pas intérêt à se lancer dans des opérations de fusions-acquisitions		x
Il est toujours plus simple de contrôler l'amont et l'aval d'un processus de production		x
Quand les fusions augmentent, tous les secteurs sont concernés	x	
Le monopole naturel ne peut pas être concurrencé		x
Le prix de la CPP est le prix du monopoleur		x

5 Les stratégies de prix du monopole, une solution optimale ?

→ Manuel pp. 54-55

DOC 1 • L'édition de poche permet de faire de la discrimination par les prix → Manuel p. 54

1. Le livre de poche ne s'adresse pas au même public que la première édition. Les éditeurs proposent les éditions initiales dans un format plus prestigieux et à un prix plus élevé qu'une catégorie de consommateurs sera disposée à payer (une catégorie aisée dont l'intérêt pour le livre est élevé). Le format poche s'adresse à des consommateurs qui ne sont pas toujours disposés à payer le livre au prix initial et qui sont comparativement aux premiers moins enthousiastes. Le monopole tient compte de l'élasticité-prix de la demande.
2. Le délai dépend de la vitesse d'écoulement de l'édition initiale. S'il s'agit d'un livre qui connaît un grand engouement et dont les ventes ne tarissent pas, le délai d'arrivée du livre de poche sur le marché sera plus long. Tant que la recette marginale est supérieure au Cm, il est intéressant de vendre l'édition initiale. Toutefois, si le délai est trop long, l'édition risque de perdre des consommateurs qui se détourneront de ce livre, le remplaceront par un autre ou l'oublieront.
3. Réponse libre. Mettre en évidence la diversité des préférences de chacun.
4. Le prix de l'édition de poche se détermine plus comme un prix en CPP, c'est-à-dire à l'égalisation entre la recette moyenne et le coût marginal.

DOC 2 • Deux exemples courants de discrimination par les prix → Manuel p. 54

1. Parce qu'il ne peut pas toujours faire jouer la concurrence, qu'il n'a pas d'autre choix et que cela correspond à un réel besoin. La demande est peu élastique.
2. Le surplus du consommateur représente la disposition des consommateurs à payer davantage. Le prix de réservation est le prix maximum que le consommateur est prêt à payer. Si le monopole en a connaissance (par la connaissance de la fonction de demande des différents consommateurs), il peut, en modulant les prix, récupérer ce surplus. En pratiquant des prix plus élevés, les entreprises améliorent leur marge. Le taux de marge diffère avec l'élasticité de la demande de chaque groupe : accroître le prix pour les consommateurs dont la demande est moins élastique.
3. Non, le monopole comporte des coûts parfois très lourds qu'il convient de récupérer.

DOC 3 • L'échelle de la discrimination par les prix → Manuel p. 55

1. Discrimination parfaite : appliquer un prix « individualisé » avec une bonne connaissance de la disposition marginale à payer de chacun. Cas du psychanalyste ; 1^{re} classe/2^e classe. Discrimination du deuxième degré : forfait téléphonique et facturation en cas de dépassement. Discrimination de troisième degré : pays différents ; prix dépendant de la quantité achetée ; carte jeune de la SNCF.
2. La discrimination parfaite où l'ensemble du surplus du consommateur est capté.
3. Non, l'optimum de Pareto est une situation dans laquelle on ne peut pas améliorer le bien-être d'un individu sans détériorer celui d'un autre. Or, ici, la discrimination par le prix repose sur le principe qu'il est possible de détourner une partie du surplus du consommateur à son avantage. Il y a une perte de surplus pour le consommateur.

DOC 4 • Le monopole récupère le surplus des consommateurs. → Manuel p. 55

1. À l'aire DCMNP*c.
2. Avec la discrimination par les prix, le surplus du consommateur est $Dmp*m$.
3. Le surplus du consommateur est réduit.
4. Non, les situations de monopole au sens strict sont rares. Le monopole classique ne dispose d'aucune information permettant de discriminer : il ne connaît que la demande globale (éventuellement moyenne) du marché. Par ailleurs, les pouvoirs publics peuvent prendre le contrôle du monopole ou simplement la discrimination.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 55

entreprise – surplus de consommateur – monopole discriminant.

EXERCICE 1

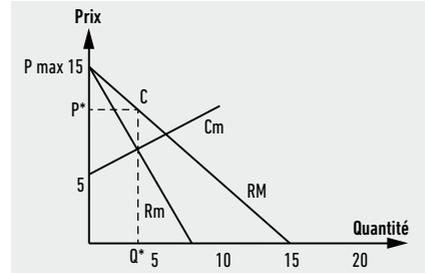
1. Faux – 2. Faux – 3. Faux – 4. Vrai – 5. Faux – 6. Faux.

EXERCICE 2

concurrence parfaite – imperfections de l'information – La théorie des jeux – non coopératif – inefficace – coopération – théorie des jeux – concurrence parfaite.

EXERCICE 3

1. Le monopole produit la quantité qui égalise le coût marginal à la recette marginale.
La quantité est Q^* à laquelle correspond le prix P^* .



2. La gamme de prix que l'entreprise peut pratiquer va de P^* à P max.
3. Le prix maximal est le point le plus élevé de la recette moyenne et marginale, c'est-à-dire 15.
4. À ce point, le monopole capte la totalité du surplus du consommateur qui devient nul, alors qu'au prix de monopole le surplus du consommateur est égal à l'aire P^*, C, P max.

SUJET 1 → Manuel p. 59

Suggestion de plan

- I. Les fusions-acquisitions, la condition actuelle pour gagner des parts de marché.
A. La taille, les économies d'échelle et les rentes de monopole.
B. Un meilleur financement de l'innovation : brevets, techniques, savoir-faire.
C. Une barrière efficace contre la concurrence.
- II. Les fusions-acquisitions ne sont pas sans risque.
A. Les divergences dans la gouvernance : contexte mondial, cultures d'entreprise différentes, incertitudes et échecs.
B. Les risques de réduction des effectifs et un mode de management peut-être moins efficace.
C. Le manque de souplesse en matière d'innovation et de réactivité.

SUJET 2 → Manuel p. 60

Suggestion de plan

- I. Les brevets, un bon indicateur de l'innovation et de la stratégie des entreprises.
A. L'essor des brevets et la dynamique des entreprises en matière de R&D.
B. La multiplication des brevets, un élément essentiel de stratégie de l'entreprise.
C. Une dissuasion efficace contre la concurrence.
- II. Les insuffisances des brevets.
A. La multiplication des dépôts de brevets n'est pas toujours le reflet de la capacité à innover.
B. La profusion des brevets peut indiquer une dégradation de la qualité des brevets.
C. Les moyens de contourner les brevets sont nombreux.

Quel est le rôle de la politique de la concurrence ?

→ Manuel pp. 61-76

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans le contexte de l'intégration des économies européennes, la politique de concurrence tire une légitimité naturelle à faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour toutes les entreprises en présence sur les marchés. Les dérives des cartels, des ententes, des monopoles donnent un intérêt particulier à retrouver les règles du marché de la concurrence. Les premiers dossiers reviennent sur ce qui justifie la mise en œuvre de la politique de la concurrence, sur ses lectures différentes selon les pays, sur ses instruments, notamment dans l'Union européenne. Il s'agit par conséquent de bien saisir les différents volets de la politique de la concurrence. La plupart des États, surtout européens, ont aujourd'hui une politique de la concurrence assise sur trois types de dispositions : des dispositions visant à lutter contre les ententes ; des dispositions sur l'abus de position dominante, empêchant les firmes de pratiquer des prix prédateurs ou des discriminations par les prix ; des dispositions visant à limiter les concentrations qui sont source de distorsions du pouvoir de marché.

Enfin, il convient dans ce cadre de ne pas permettre à l'État de venir fausser le jeu de la concurrence en accordant des aides aux entreprises. Selon les termes du programme, « la politique de la concurrence s'exerce non seulement à l'égard des entreprises mais aussi en matière d'intervention publique ». Le dossier 2 insiste sur la surveillance étroite par la Commission européenne et les autorités de la concurrence à l'échelle nationale dans ces différents domaines. Le marché pertinent leur sert alors d'outil de mesure.

Au final, les élèves sont amenés à maîtriser les instruments de la politique de la concurrence et à être capables de mesurer sa portée dans le contexte actuel de crise, où la « place de l'État dans la production de services collectifs » est contestée et, plus généralement, où les bienfaits d'une vraie politique industrielle semblent supérieurs.

Les documents des dossiers 3, 4 et 5 soulignent que la politique de la concurrence ne peut pas être une fin en soi. Si l'objectif est de faire des pays une économie compétitive qui crée de l'emploi, qui développe des richesses, qui sert durablement chacun des consommateurs, la politique de la concurrence ne peut plus être un cadre normatif mais doit être plus souple, plus attentive au contexte de sa mise en œuvre, en s'octroyant des temps de pause si nécessaire ; elle doit être, au fond, un moyen combiné à d'autres pour servir les objectifs de bien-être collectif et national.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE, *Rapport annuel. Synthèse*, 2009. Des cas pratiques pour comprendre les décisions de l'Autorité en matière de concentration des firmes.
- COMBE E., *Cartels et ententes*, PUF, coll. Que sais-je?, 2004. Synthétique et complet.
- COMBE E., *Économie et politique de la concurrence*, La Découverte, coll. Repères, 2005.
- COMBE E., *La politique de la concurrence*, La Découverte, coll. Repères, 2008. Essentiel.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *La politique de concurrence de l'UE et le consommateur*, Office des publications officielles des Communautés européennes (réactualisé régulièrement). Principes fondamentaux de la politique européenne de la concurrence et étude de cas concrets en Europe.
- GLAIS M., *Concentration des entreprises et droit de la concurrence*, Economica, 2010.

- GUESNERIE R., ENCAOUA D., *Politiques de la concurrence. Rapport au CAE*, La Documentation française, 2006.
 - OCDE, *Ententes injustifiables*, 2000.
- À télécharger sur <http://www.oecd.org/dataoecd/40/1/2752145.pdf>

SITOGRAPHIE

- http://ec.europa.eu/competition/consumers/index_fr.html
Un site de la Commission européenne sur les objectifs et l'intérêt de la politique de la concurrence.
- http://ec.europa.eu/competition/consumers/how/index_fr.html
- http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-52
- http://www2.economie.gouv.fr/fonds_documentaire/dgccrf/02_actualite/ateliers_concu/champion7.htm
Trois sites qui offrent des exemples de politique de la concurrence.

FILMOGRAPHIE

- BALBASTRE G., *EDF, les apprentis sorciers*, documentaire, 52 min, 2006.
Fiche CNDP : http://www2.cndp.fr/TICE/teledoc/mire/mire_sp-edf.htm

1 Les justifications d'une politique de la concurrence → Manuel pp. 62-63

DOC 1 • Concentration des marchés : gaspillage de ressources et perte du bien-être social → Manuel p. 62

La concentration excessive se fait au détriment du bien-être des consommateurs.

1. La fixation des prix n'est pas la même en situation de concurrence (C_m = recette moyenne) et en situation de monopole, même oligopolistique, où le prix correspond à la quantité où $C_m = R_m$. Les prix sont supérieurs et réduisent une partie du bien-être des consommateurs. Les quantités offertes étant également inférieures, on peut déterminer la perte du bien-être collectif (situation des entreprises et des consommateurs) par rapport à la situation de concurrence.
2. Les exemples de la discrimination par les prix montrent que le surplus du consommateur est prélevé de manière plus ou moins importante. Elle est donc préjudiciable aux consommateurs.
3. Ces inquiétudes valent pour les services publics, dans la mesure où ceux-ci entrent dans une logique de concurrence également.

DOC 2 • Les ententes sont préjudiciables au consommateur → Manuel p. 62

Exemple historique des excès du cartel : l'affaire de la vache folle.

1. Le cartel est une entente qui regroupe ici les cinq principaux producteurs mondiaux de lysine, installés dans les pays cités. Exemples : cartel des stations-services d'autoroute (Total-Elf-Fina, Shell, BP et Esso ont été condamnés à 27 millions d'euros d'amende pour avoir mené une politique de fixation des prix qui a conduit à un prix des carburants plus élevé de 25 % à 30 % par rapport aux stations-services hors autoroute) ; cartel des vitamines ; OPEP ; cartel des palaces parisiens.
2. Les prix sont plus élevés et les quantités plus faibles. Ils se comportent à la manière d'un monopole. En fixant les prix, les entreprises font obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse. Cette stratégie est illégale.
3. En économie, le client est roi et le concurrent doit être considéré comme un adversaire naturel. Cette concurrence doit être surmontée grâce aux forces du marché et pas sur un principe de contournement de la concurrence. Ces pratiques sont injustifiables économiquement et contraires à l'esprit de l'économie de marché. Enfin, elles relèguent à l'arrière-plan le bien-être du consommateur que les entreprises sont supposées servir.
4. L'augmentation des prix provoque la perte du bien-être collectif.

DOC 3 • La concurrence améliore la situation du consommateur → *Manuel p. 63*

La guerre des opérateurs, baisse des prix et abonnement à la hausse.

1. Le nombre de clients aux services mobiles a été multiplié par cinq, l'abonnement à Internet par deux, alors que l'abonnement au service de téléphonie fixe est relativement stable.
2. La pression de la concurrence pourrait faire baisser les prix et augmenter les quantités offertes.
3. Il s'agit effectivement du principe de la filière inversée : l'entreprise peut influencer le consommateur pour qu'il achète ce qu'elle produit, créant ainsi de nouveaux besoins.

DOC 4 • Des visions nuancées de la politique de la concurrence → *Manuel p. 63*

Tableau récapitulatif des différences d'interprétation de la politique de la concurrence.

1. La version structuraliste veille à ce que les règles de la concurrence et leur application soient strictement respectées. La version de l'école de Chicago est plus pragmatique et concilie l'objectif de la concurrence et celui de l'efficacité économique.
2. La décision d'ouverture à la concurrence est bien accueillie par l'École de Harvard, avec plus de réserves par l'École de Chicago, pour laquelle l'entrée d'un nouveau concurrent va créer des redondances dans les investissements, ralentir les innovations du secteur.
3. La vision dynamique semble la plus pragmatique.
4. Les effets attendus sont le retour strict à la concurrence dans le cas de la version structuraliste et la croissance économique profitable pour tous dans le cas de la version dynamique.

Faire
le bilan

→ *Manuel p. 63*

1. Faux – 2. Vrai – 3. Vrai.

2 Les formes d'action de la politique de la concurrence en Europe

→ *Manuel pp. 64-65*

DOC 1 • Les soupçons d'entente sur les prix → *Manuel p. 64*

Sanctions sur un exemple d'entente sur les prix de la farine.

1. Une dizaine d'entreprises françaises de meunerie sont soupçonnées de s'être entendues avec certains de leurs homologues allemands pour limiter les échanges entre la France et l'Allemagne. Il s'agit d'une entente sur les quantités offertes.
2. Il est peu aisé de déceler les ententes : elles apparaissent souvent lorsque l'un des contractants dénonce la stratégie alors que la situation ne lui convient plus. Ici, l'Allemand Werhahn a été à l'origine de la dénonciation. Il s'agit d'un cas classique de dilemme du prisonnier : tout le monde a intérêt à trahir le cartel, et chacun le sait. Le cartel est donc un procédé que chacun a intérêt à mettre en place, mais que chacun a également intérêt à dénoncer.
3. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). En 2011, la DGCCRF a enregistré 90 125 réclamations de consommateurs.

DOC 2 • L'Union européenne sanctionne aussi les entreprises pour abus de position dominante

→ *Manuel p. 64*

L'entente et les abus de position dominante forment l'essentiel des condamnations de la Commission européenne.

1. Microsoft (février 2008) et Intel (mai 2009) sont accusés d'abus de position dominante. Les autres cas sont des cas d'entente.
2. L'abus de position dominante est le pouvoir que s'octroie une entreprise pour imposer des conditions de vente déloyales : prix abusifs, accords de vente exclusifs, dissuasion d'entrée des concurrents, primes

de fidélité visant à détourner les fournisseurs de leurs concurrents. L'entente est un accord entre entreprises ou une pratique concertée ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché.

3. La Commission européenne est chargée de faire respecter les règles de la concurrence.
4. Les ententes et les abus de position dominante sont difficilement détectables. Les sanctions ne peuvent être établies qu'à partir de constats de pratiques illicites. Elles viennent donc punir les faits, elles sont répressives.

DOC 3 • Surveiller le degré de concentration des entreprises oblige à définir le marché → Manuel p. 65

Le marché pertinent est ici l'outil de mesure des sanctions en matière de concentration.

1. « Les deux compagnies auraient eu un quasi-monopole, qui aurait mené à des prix plus élevés et à une baisse de la qualité du service pour les quatre millions de passagers qui voyagent chaque année entre Athènes et les îles grecques. »
2. Délimiter le marché pertinent est essentiel car il permet d'identifier le périmètre à l'intérieur duquel peuvent survenir les pratiques anticoncurrentielles et de mesurer précisément la création ou le renforcement d'une position dominante. Sans cet instrument, les autorités de la concurrence ne sauraient exercer leur rôle de contrôle et de sanction.
3. Le marché domestique est dans ce cas pertinent.
4. La décision de la CE est préventive : elle n'autorise pas la demande de fusion pour éviter les ententes possibles et probables, l'augmentation des prix et la détérioration de la qualité de l'offre.

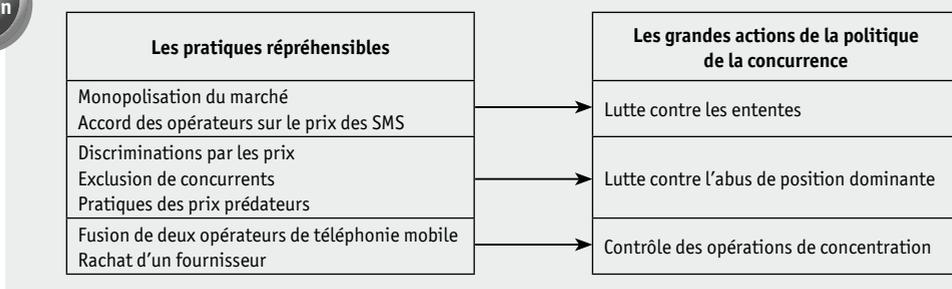
DOC 4 • Les services publics n'échappent pas à la politique de la concurrence → Manuel p. 65

Document sur ce qu'apporte la libéralisation des services publics de réseau.

1. C'est la meilleure façon de former des ensembles européens dans ces domaines et cette mise en concurrence serait bénéfique tant pour les consommateurs (baisse des prix et diversification de l'offre) que sur le plan industriel (améliorer l'innovation, la compétitivité).
2. Secteurs aujourd'hui en concurrence : électricité, gaz, télécommunications, poste et chemins de fer.
3. Les aides de l'État, trop importantes, viendraient fausser le jeu de la concurrence.

Faire le bilan

→ Manuel p. 65



3 Les limites des politiques de la concurrence en Europe → Manuel pp. 66-67

DOC 1 • Les géants percent malgré les menaces de sanctions → Manuel p. 66

Les cas de Google et Facebook qui renforcent leurs positions sur le marché du Net.

1. Facebook est un réseau social, un point de passage incontournable sur la Toile avec 750 millions de membres (mars 2012), voire un milliard à l'été 2012.
2. Europe : 200 millions en août 2010, 245,2 millions en août 2011. Monde : 600 millions en août 2010 ; 752,3 millions en août 2011 : 25 % d'inscrits de plus en un an.

3. On ne peut *a priori* prédire la formation d'un cartel. La théorie des jeux prédirait ici la formation d'un cartel, mais on ne peut en être sûr.

DOC 2 • Des amendes insuffisamment dissuasives → Manuel p. 66

Extrait d'un article de Combe et Monnier sur le mode de calcul des amendes et ses limites.

1. Une entreprise qui participe à un cartel ne peut risquer de perdre plus de 10 % de son chiffre d'affaires total.
2. L'auteur considère qu'il s'agit d'une sanction qui est en deçà de la sanction optimale, celle qui serait dissuasive et empêcherait la fraude. En effet, si le gain illicite va au-delà de la sanction probable, l'entreprise n'a aucun intérêt à respecter la loi.
3. Si le gain retiré de l'infraction de l'entreprise est supérieur à son coût espéré, l'entreprise continuera à frauder.

DOC 3 • Les limites d'une règle de la concurrence uniforme → Manuel p. 67

Document qui met en évidence la spécificité de certains investissements à long terme et la nécessité de l'intervention publique.

1. Les investissements lourds dont les profits peuvent tarder doivent être pris en charge par l'État qui n'a pas la même logique économique que l'entreprise.
2. Puisque la rentabilité de certains investissements est longue, modifier les propositions d'investissements au cours du cycle est risqué.
3. Les besoins des consommateurs ne sont pas toujours prévisibles.

DOC 4 • Intervention de l'État et distorsion de la concurrence → Manuel p. 67

Un exemple de sanction des autorités de la concurrence suite à l'intervention publique illégale.

1. L'État a effectivement fait bénéficier d'un régime fiscal avantageux une entreprise qui n'était plus publique depuis 1991.
2. L'entreprise a profité de conditions de concurrence favorables, ce qui est contraire aux principes de la politique de la concurrence.
3. Réponse qui permet un débat. Des avis différents peuvent être donnés, mais il convient de souligner qu'il est difficile de considérer que cette action est prescrite car elle a peut-être permis de gagner le pouvoir de marché dont l'entreprise bénéficie toujours aujourd'hui.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 67

1. Faux – 2. Faux – 3. Faux – 4. Faux – 5. Faux – 6. Vrai.

4 Le débat sur la nécessité de mettre en place une politique de la concurrence

→ Manuel pp. 68-69

DOC 1 • Quand la concurrence creuse les écarts d'accès aux biens et services → Manuel p. 68

L'évolution des écarts d'accès aux soins médicaux se renforce avec la concurrence.

1. De 2009 à 2011, de 11 % des Français, on est passé à près de 30 % des Français qui renoncent à se soigner. Trois fois plus de personnes n'accèdent donc plus à certains soins médicaux (soins dentaires et lunettes).
2. Avec la directive relative aux services dans le marché intérieur, dite directive Bolkestein, les services ont tendance à s'uniformiser mais aussi à offrir des services plus coûteux (avec des dépassements d'honoraires), donc moins accessibles. À la différence du modèle britannique où le système de santé était déjà libéralisé, dans les pays à l'origine soumis à des conditions encadrées, comme la France mais également l'Italie, la libéralisation conduit à dégrader la situation d'accès aux soins.

3. Les services essentiels comme les services à la santé doivent peut-être faire l'objet d'un encadrement plus rigoureux. Le système de santé doit être en mesure de promouvoir la santé, de prévenir l'apparition de facteurs de risque ou de maladies, de guérir, de soulager la souffrance et de réduire les conséquences des maladies, une fonction qu'il ne peut pleinement remplir si ces services sont surtout soumis à l'objectif de maximisation du profit.

DOC 2 • La mise en concurrence ne bénéficie pas toujours aux usagers → Manuel p. 68

Un exemple de la dégradation des services de l'énergie suite à la dérégulation.

1. Les services fournis par EDF ces dernières années se sont au contraire dégradés : « des coupures de plus en plus longues et des pannes de plus en plus fréquentes ».
2. La dégradation touche particulièrement les communes rurales.
3. EDF doit se comporter comme en situation de concurrence car sa position peut être contestée. La concurrence ne dépend pas tant du nombre d'entreprises sur le marché que des conditions de contestabilité des positions dominantes.

DOC 3 • Un service public affaibli → Manuel p. 69

Des indicateurs de dégradation du service public.

1. Les symptômes de l'épuisement sont 46 653 réclamations traitées et le manque de réponse politique face à la situation.
2. Le principal défaut des administrations est de ne plus être en mesure de répondre aux attentes les plus ordinaires par un simple appel téléphonique.
3. Le traité de Lisbonne marque une avancée importante puisqu'il consacre les services d'intérêt économique général dans un protocole qui leur est dédié et qui leur donne toute légitimité et une base légale, mais il n'est pas certain que cela soit complètement suivi d'effets.

DOC 4 • La concurrence peut menacer les industries nationales → Manuel p. 69

Dans le contexte de la globalisation, la concurrence se révèle périlleuse en termes de compétitivité.

1. Les États ont intérêt à soutenir leur industrie pour des enjeux de compétitivité (dépendance externe en ressources, taux de change défavorable), de protection contre les concurrents (différentiel du coût du travail, de protection des emplois).
2. Dans le contexte actuel d'incertitude et d'instabilité, la tentation du protectionnisme est réelle. Les mesures défensives, destinées à freiner les importations, sont en recrudescence depuis le début de la crise. Selon l'OMC, pas moins de 20 nouvelles mesures défensives par mois ont été décomptées sur les six derniers mois de 2010, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2009.
3. L'intervention de l'État est contraire au principe de la concurrence : elle a pour effet de fausser le jeu de la concurrence et d'empêcher l'amélioration de la compétitivité naturelle des entreprises.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 69

politique de la concurrence – consommateur – inégalités – exclusion.

5 Une politique de la concurrence au service de l'intérêt national et du bien-être → Manuel pp. 70-71

DOC 1 • Articuler la politique de la concurrence à la politique industrielle → Manuel p. 70

Ce document montre que politique de la concurrence et politique industrielle peuvent être opposées.

1. L'acier, qui représentait l'un des fleurons de l'industrie sidérurgique française, se retrouve entre les mains de géants internationaux qui n'ont pas les mêmes exigences que les entreprises nationales en termes

de bien-être des travailleurs. Si les revendications et la colère des salariés sont légitimes et justifiées, l'ouverture à la concurrence n'offre plus la possibilité de protéger des secteurs d'activité en difficulté.

2. La concurrence est en effet profitable si elle peut être accompagnée d'une politique d'amélioration de la performance et d'une plus grande compétitivité des entreprises. Peut-être faut-il pouvoir aussi accepter des périodes difficiles dans le cycle de vie des entreprises et fixer des mesures de soutien à la compétitivité de la production nationale.

3. La politique de la concurrence privilégie le fonctionnement libre du marché alors que la politique industrielle vise à mobiliser les aides, les subventions et l'intervention de l'État en faveur des activités industrielles. Les objectifs du marché sont le retour de la concurrence comme facteur de compétitivité alors que l'État engage les actions en faveur d'une relance industrielle.

DOC 2 • Orienter la politique de la concurrence vers un bien-être économique → Manuel p. 70

Il s'agit d'une invitation à se détacher du cadre normatif pour engager une politique de la concurrence plus soucieuse des réalités de la concurrence et du bien-être.

1. La baisse des prix peut aussi être accompagnée d'une baisse de la qualité des produits (*cf. made in China* ; prestations des nouveaux fournisseurs d'électricité) qui n'améliore pas le bien-être du consommateur. Certains produits sont mêmes nocifs et retirés après études du marché (jouets toxiques fabriqués à partir de procédés nocifs).

2. L'approche juridique ne tient pas nécessairement compte du bien-être des consommateurs : il n'est pas certain que la concurrence soit la seule garante de l'amélioration du bien-être des consommateurs. L'approche économique est préférable car sa visée ultime n'est pas le respect des règles en soi, mais la protection du consommateur et l'efficacité économique.

3. Certaines décisions de rejet font preuve en effet d'un plus grand pragmatisme et sont des occasions de rappels à l'ordre permettant de revenir sur une forme de myopie, de dogmatisme juridique à l'égard des situations concrètes. Le 13 juillet 2006, le TPICE a annulé, sur la base de défauts de raisonnement économique, une décision de la Commission autorisant la fusion exagérée entre BMG et Sony, prévenant ainsi une position dominante.

DOC 3 • Permettre une politique de la concurrence plus souple → Manuel p. 71

Ce document préconise une politique de la concurrence capable de s'adapter au contexte de crise.

1. La phrase soulignée rappelle la nécessité de faire un arbitrage entre la volonté de la bonne marche et du dynamisme des activités économiques, et la volonté de faire valoir le principe de concurrence à tout prix.

2. Les sanctions vont probablement pénaliser les investissements nécessaires en matière de R & D.

3. Il serait préférable d'y introduire plus de souplesse et de permettre des exceptions selon le contexte, selon la conjoncture qui demande de mobiliser des ressources plus importantes. Les situations de crise sont des situations de grande fragilité qui nécessitent des mesures moins automatiques.

DOC 4 • Penser une régulation internationale du droit de la concurrence → Manuel p. 71

L'inexistence d'un droit international de la concurrence crée des zones de concurrence imparfaite.

1. Il est difficile dans le cas des transports aériens de déterminer le marché pertinent, le périmètre à l'intérieur duquel peuvent survenir les pratiques anticoncurrentielles, et de mesurer précisément une position dominante.

2. Les compagnies aériennes échappent à la concurrence en ne s'inscrivant pas toujours dans un marché précis. La délimitation du marché pertinent devient difficile ainsi que la mesure du pouvoir de marché.

3. Pour que les compagnies aériennes soient soumises aux mêmes règles de concurrence que l'ensemble des entreprises, il est nécessaire qu'un accord entre pays soit mis en place.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 71

1. Faux – 2. Faux – 3. Vrai – 4. Vrai – 5. Faux.

EXERCICE 1

ententes – concentration – antitrust – États-Unis – concurrence – pouvoir de marché – consommateurs – société – fusion – prise de contrôle – Autorité de la concurrence – ententes.

EXERCICE 2

1. **a.** Les inconvénients sont de se contenter des acquis technologiques, les opérateurs demeurent donc comparables entre eux – **b.** De ne pas offrir des quantités plus importantes – **c.** De ne pas être incités à innover.
2. **a.** Le cartel fait de la discrimination par les prix (entente sur des tarifs) et prélève une bonne partie du surplus du consommateur – **b.** Il empêche d’offrir un réel choix au consommateur – **c.** Le consommateur ne choisit pas réellement les modalités d’abonnement, son forfait, car l’offre concurrente est identique.

EXERCICE 3

La situation d’entente est comparable à une situation de monopole où le prix se détermine par la quantité qui égalise le coût marginal au revenu marginal (qm). Le prix est alors pm . La quantité offerte est ici bien inférieure à celle de la situation de concurrence où la quantité offerte est celle qui égalise la recette moyenne (ou la demande) au coût marginal.

En situation de concurrence, le surplus du consommateur est l’aire BGD, BGA (producteur), DAG (global). En situation d’entente ou de monopole, le surplus du consommateur est l’aire DEC, CEFA (producteur), DAFE (global).

On voit qu’en situation de monopole le surplus du producteur est supérieur, $CEFA > BGA$, le surplus du consommateur est inférieur, $DEC < BGD$, le surplus global est inférieur, $DAFE < DAG$. En effet, les quantités disponibles sont inférieures alors que les prix sont plus élevés.

SUJET 1 → Manuel p. 75

Suggestion de plan

- I. Accroître la concurrence est source de plus grande efficacité économique et sociale.
 - A. La concurrence améliore la situation des consommateurs : plus grand choix, plus de qualité, réduction des prix.
 - B. La concurrence créée stimule la compétitivité et l’innovation des entreprises.
 - C. La concurrence et l’augmentation du surplus global et du bien-être.
- II. La concurrence ne suffit pas à améliorer l’efficacité économique et sociale.
 - A. La concurrence peut menacer certaines industries.
 - B. La mise en concurrence n’améliore pas toujours la nature des biens et services : produits bas de gamme, fourniture de l’énergie détériorée, services publics et collectifs affaiblis.
 - C. Montée des inégalités et exclusions (emploi, santé, éducation).

SUJET 2 → Manuel p. 76

Suggestion de plan

- I. La Commission européenne a intérêt à renforcer les sanctions contre les ententes car les sanctions contribuent à modifier les comportements.
 - A. Punitives, les sanctions corrigent et dissuadent les ententes (abus de position dominante et ententes).
 - B. Préventives, elles évitent les situations de pouvoir de marché.
- II. Des sanctions insuffisantes et le renforcement de la surveillance de la Commission européenne.
 - A. Des ententes difficiles à déceler et la multiplication des sanctions.
 - B. Des sanctions non dissuasives et l’alourdissement du montant des sanctions.

Qu'est-ce que la globalisation financière ?

→ Manuel pp. 79-94

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif du programme est clair : présenter d'une part le mouvement de globalisation financière par l'intermédiaire du désormais classique « triple D » d'Henri Bourguignat (déréglementation, décloisonnement, désintermédiation) ; montrer d'autre part le résultat de cette mondialisation à travers les divers compartiments de cette finance globalisée (marché des changes, des actions, etc.) et les outils qu'elle a forgés (titrisation, produits dérivés, etc.).

La difficulté pédagogique est d'éviter la simple description (le marché des changes ; le marché des actions, etc.). C'est pourquoi l'on a choisi de s'appuyer sur les acquis de première pour rappeler les fonctions et donc l'utilité d'un système financier. L'objectif est de montrer aux élèves que la globalisation financière est à la fois la condition d'un système financier plus efficace, plus transparent, permettant une meilleure gestion et répartition des risques, favorisant l'investissement (et donc la croissance), mais aussi un processus peu contrôlé, mal régulé et potentiellement dangereux. On débouchera alors naturellement sur le chapitre 6 consacré à la crise financière, ses causes et ses conséquences. Le chapitre 5 est donc celui qui permet de se familiariser avec la globalisation financière, avec les marchés financiers, de présenter les étapes mais aussi les outils de la mondialisation de la finance, car ce sont eux qui ont conduit à la crise majeure de 2007-2008.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- AGLIETTA M., *Macroéconomie financière*, La Découverte, coll. Repères, 2008. Un manuel devenu classique sur les questions financières. La première partie s'applique à ce chapitre ; la seconde au chapitre 6.
- ALLÉGRET J.-P. et LE MERRER P., *Économie de la mondialisation. Opportunités et fractures*, De Boeck Université, 2007. Permet d'insérer la mondialisation financière dans le cadre plus large de la mondialisation.
- BÉNASSY-QUÉRÉ A., BOONE L. et COUDERT V., *Les taux d'intérêt*, La Découverte, coll. Repères, 2003. Manuel qui va au-delà de la problématique du chapitre mais qui constitue la clé pour comprendre les taux d'intérêt, leurs structures et leurs déterminants.
- COUPPEY-SOUBEYRAN J., *Monnaie, banques, finance*, PUF, 2^e édition, 2012. Dans un format plus court, un manuel d'introduction aux questions financières.
- GAILLARD N., *Les agences de notation*, La Découverte, coll. Repères, 2010.
- GOYEAU D., TARAZI A., *La Bourse*, La Découverte, coll. Repères, 2005.
- JEGOUREL Y., *Les produits financiers dérivés*, La Découverte, coll. Repères, 2010.
- KRUGMAN P., OBSTFELD M., *Économie internationale*, Pearson Éducation, 2009. Manuel de référence sur les questions internationales ; les chapitres consacrés au taux de change notamment sont utiles pour le chapitre.
- MISHKIN F., *Monnaie, banque et marchés financiers*, Pearson Éducation, 2007. Un ouvrage qui reste une référence même si la crédibilité de son auteur a souffert suite au documentaire *Inside Jobs* de Charles Ferguson.
- MUCCHIELLI J.-L., MAYER T., *Économie internationale*, Dalloz, 2010. Tout aussi complet que le Krugman

mais plus synthétique ; un excellent manuel d'économie internationale comportant des chapitres consacrés à l'histoire de la mondialisation, notamment financière.

– MULLER B. G. (sous la dir.), *Paradis fiscal : une opacité financière*, Fastbook Publishing, 2011.

REVUE

Revue d'économie financière. Revue de l'Association d'économie financière, publiée périodiquement des ouvrages autour des questions financières.

SITOGRAFIE

– <http://www.bis.org/>

Le site de la BRI (en anglais pour l'essentiel) contient un grand nombre d'informations, de statistiques et d'articles sur la finance mondiale et son contrôle (utile pour les chapitres 5 et 6).

– <http://www.banque-france.fr/> et <http://www.ecb.int/ecb/html/index.fr.html>

Les sites de la Banque de France et de la Banque centrale européenne permettent d'obtenir des informations sur la balance des paiements, les besoins et capacités de financement nationaux, des statistiques monétaires, etc. Là aussi, ces sites seront utiles pour le chapitre 6 puisqu'on y traite de la régulation financière mondiale.

– <http://www.cepii.fr> et http://www.cepii.fr/francgraph/publications/lettre/lettre_fr.asp

Le CEPII est spécialisé dans les questions internationales. Il publie la *Lettre du CEPII* disponible en ligne sur le site du CEPII. De nombreux numéros concernent les questions monétaires et de mobilité des capitaux.

1 L'importance du système financier → Manuel pp. 80-81

DOC 1. Qui a besoin de financement ? → Manuel p. 80

1. Les ménages ont globalement une capacité de financement parce que le montant de leur épargne est inférieur à celui de leur investissement.
2. Total des capacités : 119,8 milliards d'euros ; total des besoins : 162,3 milliards d'euros. L'écart est de 42,5 milliards d'euros, soit le besoin de financement de la nation.
3. Les agents économiques résidents (État, ménages, entreprises, etc.) ont globalement moins d'épargne que d'investissement. Ils doivent donc faire appel à l'épargne d'agents extérieurs, en dehors du pays.

DOC 2. À quoi sert le système financier ? → Manuel p. 80

1. Sans la finance, un agent ne pourrait investir qu'à condition d'avoir épargné au préalable ; un grand nombre de projets d'investissement seraient impossibles à financer du fait de leur importance. La mutualisation des risques serait impossible.
2. Fonction de transfert (et de rémunération) de la richesse dans le temps (épargne) ; fonction de financement (investissements) ; fonction de mutualisation qui réduit les risques et permet de financer des projets importants. Fonction d'information grâce à la spécialisation des agents financiers dans l'étude des projets d'investissement et de placement.

DOC 3. Le financement intermédié : pourquoi passer par une banque ? → Manuel p. 81

Ce document peut être relié au précédent et au cours de première sur le financement de l'économie.

1. Le taux d'intérêt correspond à la rémunération que reçoit un prêteur et que doit payer un emprunteur.
2. L'intermédiaire financier prend une commission, ce qui réduit la rémunération potentielle du prêteur et augmente le coût pour l'emprunteur.
3. L'intermédiaire financier offre de la liquidité au prêteur en lui empruntant à court terme tandis qu'il prête à long terme à l'emprunteur : c'est la transformation. Il apporte également son expertise (voir document 2).
4. La transformation consiste à prêter long et à emprunter court ; l'intermédiaire financier supporte le risque si le prêteur veut récupérer son épargne avant que l'emprunteur ne l'ait remboursé.

DOC 4 • Le financement par les marchés → Manuel p. 81

1. Les entreprises peuvent émettre des actions et des obligations ; l'État peut émettre des obligations. L'obligation est un emprunt (donnant lieu à paiement d'intérêts) alors que l'action est un titre de propriété sur l'entreprise (donnant droit à une partie des bénéfices, les dividendes).
2. Le marché primaire est le marché du « neuf » : il permet aux agents de se financer en faisant appel à l'épargne des agents à capacité de financement. Le marché secondaire est le marché de l'« occasion » où se revendent les titres émis sur le marché primaire. Les entreprises se financent donc sur le marché primaire uniquement.
3. La liquidité est la capacité d'un actif à être transformé en monnaie rapidement et sans coût ni risque. Le marché secondaire est plus liquide que le marché primaire.
4. Les marchés de gré à gré ne sont pas organisés ni localisés en un lieu précis ; ils sont donc plus difficiles à contrôler.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 81
système financier – s'autofinancer – financement externe – d'intermédiaires financiers – Bourse – actions – obligations.

2 La globalisation du système financier → Manuel pp. 82-83

DOC 1 • Les « 3D » des années 1980 → Manuel p. 82

1. La globalisation financière est le processus qui aboutit à construire un vaste marché mondial des capitaux dérégulé et décloisonné.
2. C'est le décloisonnement qui est illustré par l'icône ; l'ouverture du marché monétaire illustre à la fois le décloisonnement et la déréglementation.
3. La déréglementation est le mouvement qui permet le décloisonnement en ouvrant à certains acteurs des compartiments du marché financier qui étaient jusque-là fermés.
4. Les banques se sont adaptées à la globalisation. La désintermédiation illustre le déclin du financement intermédié, pas celui des banques qui sont des acteurs majeurs de la finance de marché.

DOC 2 • La montée de la finance de marché → Manuel p. 82

1. Il manque l'autofinancement par l'épargne personnelle des entreprises.
2. Approximativement 25 % en 1978 et 55 % en 2009.
3. La part du financement par actions a augmenté de 30 points et de 120 % (55/25 – 1) entre 1978 et 2009. Parallèlement, le financement bancaire a baissé de 15 points (de 40 % à 25 %) et de 37,5 %.
4. Ce document illustre la désintermédiation.

DOC 3 • La déréglementation → Manuel p. 83

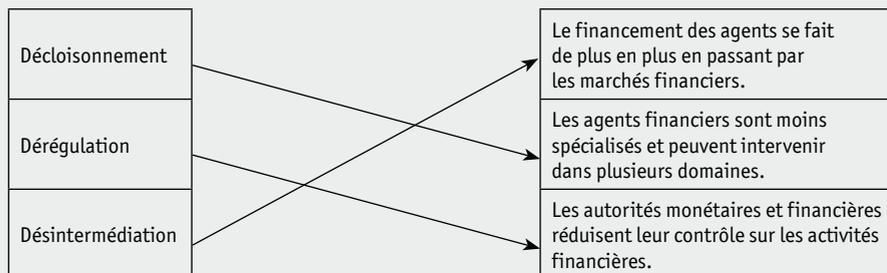
1. Le contrôle des changes correspond à l'action des autorités publiques pour limiter les opérations sur les marchés des changes où s'échangent les devises.
2. Les banques étaient très spécialisées, prêtaient à des taux largement définis par les autorités, offraient des crédits spécifiques sur lesquels l'État leur garantissait le monopole (prêts bonifiés). Elles n'avaient pas le droit de sortir de leur « métier » traditionnel de banque de dépôt ou d'affaires, ou d'entreprise d'assurance.
3. La déréglementation est le préalable indispensable au décloisonnement ainsi qu'à la déspecialisation qui permet aux agents d'accéder aux marchés financiers, ce qui favorise la désintermédiation.
4. La concurrence entre les agents financiers fait baisser les taux d'intérêt et donc le coût du financement pour les agents non financiers. Un financement bon marché réduit leurs coûts et les rend plus compétitifs.

DOC 4 • Les échanges financiers se mondialisent → Manuel p. 83

1. En 2010, selon la Banque des règlements internationaux, chaque jour, 3 981 milliards de dollars s'échangeaient sur le marché des changes.
2. La valeur du volume annuel du commerce mondial de marchandises représente moins de quatre jours d'échanges sur le marché des devises.
3. Le commerce international de marchandises représente quatre jours d'opérations sur le marché des changes. Le reste s'explique donc par d'autres types d'opérations, principalement financières.
4. Les gigantesques sommes échangées correspondent à des échanges de capitaux internationaux et donc à la « globalisation financière ».

Faire
le bilan

→ Manuel p. 83



3 Les acteurs de la globalisation → Manuel pp. 84-85

DOC 1 • Les banques s'adaptent à la globalisation → Manuel p. 84

1. La diversification s'est faite vers les métiers de l'assurance, de la banque d'affaires (soutien aux opérations de fusions-acquisitions, etc.), de la gestion d'actifs (conseil et courtage, placements, etc.), etc.
2. C'est une technique de titrisation permettant de regrouper des titres comparables pour créer un nouveau titre que l'on revend ensuite.
3. Le « preneur de risques » est solidaire de l'emprunteur : il ne s'engage pas s'il considère que l'emprunteur n'est pas fiable. Le « courtier de risques » transfère à d'autres les risques et ne les prend pas lui-même : il n'est plus incité à contrôler la solvabilité de l'emprunteur.

DOC 2 • Investisseurs institutionnels et fonds d'investissement → Manuel p. 84

1. Les investisseurs institutionnels (« zinzins ») sont des gestionnaires d'épargne collective ; les fonds de pension sont des « zinzins » qui agissent pour financer la retraite future des épargnants qui les financent ; les fonds souverains gèrent l'épargne des États.
2. Les fonds spéculatifs recherchent un rendement élevé et rapide, et prennent donc des risques importants. Ils sont également moins contrôlés que les investisseurs institutionnels classiques.
3. La gestion collective donne à l'épargnant l'avantage de la mutualisation : les investisseurs institutionnels placent des fonds importants ; ils peuvent mieux diversifier leurs placements. Ils sont aussi spécialisés dans le placement, mieux informés que l'épargnant individuel *a priori*.

DOC 3 • Anciens et nouveaux marchés financiers → Manuel p. 85

1. Les Bourses sont des marchés organisés et contrôlés tandis que les marchés de gré à gré sont moins contrôlés car diffus et peu organisés.
2. C'est un « trou noir » car une grande partie des opérations sont sans surveillance ni contrôle ; même les montants échangés sur ces marchés sont mal connus.
3. La directive MIF veut favoriser la concurrence sur les marchés financiers ; elle encourage donc le développement de marchés de gré à gré à côté des Bourses traditionnelles.

DOC 4 • Des paradis fiscaux accueillent la finance globalisée → Manuel p. 85

1. Un paradis fiscal (ou place *offshore*) est un territoire qui attire des capitaux grâce à une fiscalité très faible, une réglementation minimale et une forte opacité vis-à-vis des pays et des institutions étrangers.
2. Les paradis fiscaux sont surtout concentrés dans des îles et de très petits territoires (Caraïbes, Pacifique, Europe).
3. Une fiscalité attractive et une totale opacité sur les opérations qui y sont menées permettent ainsi d'échapper à tout contrôle et à toute régulation.

Faire
le bilan

Faire le bilan → Manuel p. 85

Acteur	Action
Banques	Diversification de leur activité
Investisseurs institutionnels	Placements sur les marchés financiers
Fonds spéculatifs	Placements à haut risque
Marchés de gré à gré	Placements sans surveillance ni contrôle
Paradis fiscaux et financiers	Placements à l'abri de toute surveillance

4 Les innovations financières au service de la globalisation

→ Manuel pp. 86-87

DOC 1 • Informatique et mathématiques financières → Manuel p. 86

1. Un robot *trader* est un logiciel qui passe automatiquement des ordres sur les marchés financiers ou de change. Les *flash-tradings* sont également des logiciels automatiques qui réalisent des opérations financières extrêmement rapides.
2. Ils agissent automatiquement et de manière quasi instantanée. Comme ils sont programmés de manière similaire, ils agissent de la même manière, amplifiant les tendances du marché.
3. L'avantage est la réaction automatique et quasi instantanée permettant à un agent financier d'être assuré de ne rater aucune opportunité. Le danger est lié aux mêmes caractéristiques qui peuvent entraîner des évolutions des cours très brutales.

DOC 2 • Les produits dérivés comme assurance contre le risque → Manuel p. 86

1. Un contrat à terme est une opération qui sera réalisée dans le futur mais dont les modalités (quantités, prix, etc.) sont décidées aujourd'hui.
2. Sur les marchés des produits dérivés interviennent des agents qui veulent se couvrir contre le risque (de hausse pour l'acheteur ou de baisse pour le vendeur) et des agents qui prennent des risques et qui sont des spéculateurs.
3. Le montant des contrats sur les produits dérivés représentait approximativement 2,5 fois le montant du PIB mondial en 1998 et 10 fois plus en 2010.

DOC 3 • La mutualisation comme moyen de diluer le risque : l'exemple des OPCVM → Manuel p. 87

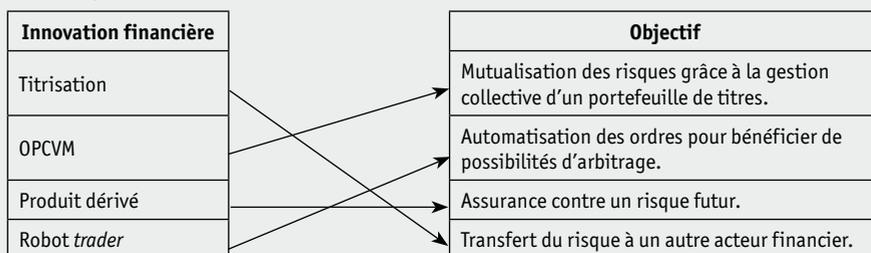
1. L'OPCVM achète des titres, les regroupe pour émettre de nouveaux titres qui sont revendus.
2. Par exemple, en 2012, le Crédit Agricole proposait des SICAV et FCP baptisés « Atout valeurs durables », regroupant des titres d'entreprises « socialement responsables ».
3. Pour un faible montant, on obtient la diversification d'un portefeuille et l'expertise d'un professionnel de la finance.

DOC 4 • La titrisation comme moyen de transférer le risque → Manuel p. 87

1. Avec la titrisation, une banque transfère le risque d'insolvabilité de l'emprunteur à un autre agent.
2. La banque prête de l'argent, obtient donc une créance qu'elle revend à un autre en la regroupant avec d'autres. La titrisation est l'opération de fabrication d'un titre de créance (le « véhicule financier ») à partir d'autres titres de créance.
3. Les banques ne supportant plus le risque en cas d'incapacité de l'emprunteur à rembourser peuvent prêter à des emprunteurs peu solvables.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 87



5 Une globalisation financière pas toujours transparente → Manuel pp. 88-89

DOC 1 • Des marchés plus transparents et plus efficaces → Manuel p. 88

1. Informations transmises sans délai et sans coût ; arbitrage qui contribue à atteindre le prix d'équilibre ; diversification plus forte permettant baisse et fractionnement des risques ainsi que meilleure rentabilité ; investissements à moindre coût.
2. L'arbitrage vise à profiter d'un écart de prix entre deux marchés ou places financières. Cette opération aboutit à faire disparaître cet écart et donc à équilibrer le marché global.
3. Le risque lié à une transaction est séparé de l'objet de cette transaction. Il peut donc être transféré, vendu, etc.

DOC 2 • Une information déséquilibrée → Manuel p. 88

1. Le fonds Galleon a réalisé des informations illégales car elles étaient fondées sur des informations confidentielles qu'il avait obtenues mais que les autres agents financiers n'avaient pas.
2. Les délits d'initiés ne sont pas des escroqueries, mais simplement l'utilisation d'une information que l'agent financier ne devrait pas connaître.
3. La transparence n'est pas totale : certains ont accès à des informations que les autres n'ont pas et en profitent... aux dépens des autres.

DOC 3 • Information imparfaite et anticipations sur les marchés financiers → Manuel p. 89

1. Si un agent financier n'anticipe pas, il achète (ou revend) trop tard, lorsque le cours a déjà augmenté (ou baissé). C'est l'anticipation du cours futur qui lui permet d'agir à temps pour réaliser un gain.
2. Les spéculateurs essaient de deviner les anticipations des autres spéculateurs qui font la même chose à leur égard.
3. Les spéculateurs n'ont pas une information fiable sur le futur et sont pourtant contraints d'anticiper. Voilà pourquoi ils se copient les uns les autres.

DOC 4 • Les agences de notation : quand la note du professeur est payée par l'élève → Manuel p. 89

1. Les agences de notation servent à évaluer la qualité des emprunteurs, leur solvabilité.

2. Une mauvaise note signifie que l'emprunteur risque de ne pouvoir rembourser sa dette. Pour convaincre un prêteur de lui prêter néanmoins, il doit accepter de payer une « prime de risque » supplémentaire, d'où la hausse du taux d'intérêt.

3. La titrisation regroupe plusieurs crédits (donc plusieurs emprunteurs) au sein d'un même titre ; il est plus difficile d'évaluer la solvabilité d'ensemble du nouveau titre, d'où le rôle des agences de notation.

4. La qualité de la note donnée par les agences détermine la facilité avec laquelle un produit titrisé trouvera preneur ; les agents financiers paient les agences pour noter leurs produits et ont besoin de bonnes notes, d'où un risque de collusion.

Faire le bilan

→ Manuel p. 89

	Avantage	Danger/Inconvénient
Globalisation financière	Plus de transparence ; plus grande facilité à financer les investissements ; plus grande diversité des possibilités de placement ; meilleure rentabilité et baisse des risques.	Transparence imparfaite ; comportements spéculatifs fondés sur des informations peu fiables ; plus grande prise de risque des agents qui se pensent assurés, etc.
Agences de notation	Professionnels de l'évaluation financière. Évaluation indépendante permettant une information publique sur la qualité des emprunteurs, produits financiers, etc.	Évaluation en réalité imparfaite (l'information est imparfaite), voire biaisée car les agences sont payées par les agents qu'elles sont censées évaluer.

VERS LE BAC / EXERCICES POUR RÉVISER → Manuel p. 92

EXERCICE 1

1. a et b – 2. a, b et c – 3. a et b – 4. c – 5. a

EXERCICE 2

1. Faux (pas toutes) – 2. Faux (elle l'a transformée) – 3. Vrai (les banques qui titrisent transfèrent le risque à d'autres et en prennent donc moins) et faux (le transfert du risque à d'autres incite les banques à prêter à des personnes peu solvables) – 4. Vrai (pour les investisseurs traditionnels) et faux (pour les investisseurs spéculatifs) – 5. Vrai (meilleure information) et faux (paradis fiscaux, marchés de gré à gré, etc.).

EXERCICE 3

Notion	Définition	Exemple
Financement indirect	Financement par les marchés financiers.	La Bourse des valeurs.
OPCVM	Organisme émettant des titres à partir de portefeuilles de titres.	SICAV, FCP.
Produit dérivé	Contrat à terme permettant de s'assurer contre un risque financier.	Assurance contre le risque de variation du taux de change.
Paradis fiscal	Territoire à faible fiscalité et favorisant le secret bancaire.	Les îles Caïman.
Délit d'initié	Utilisation frauduleuse d'informations boursières confidentielles.	Fraude du patron du fonds d'investissement Galleon.
Déréglementation	Suppression des obstacles à la mobilité des capitaux.	Les banques peuvent vendre des produits d'assurance ou des titres financiers.

EXERCICE 4

Si les goûts des élèves sont trop homogènes, organisez un concours de beauté où ils doivent deviner les chanteurs préférés de leurs professeurs.

VERS LE BAC / SUJETS POUR S'ENTRAÎNER → Manuel pp. 93-94

SUJET 1 → Manuel p. 93

Suggestion de plan

- I. Les banques jouent *a priori* un rôle réduit dans la mondialisation.
 - A. Les banques servent traditionnellement d'intermédiaire entre les épargnants et les investisseurs.
 - B. La mondialisation se traduit par une désintermédiation et une baisse du financement par emprunt bancaire.
- II. Mais les banques se sont adaptées à la mondialisation...
 - A. Les banques ont profité du décloisonnement pour se diversifier...
 - B. ... et pour devenir des professionnelles de la finance de marché.
- III. ... renforçant ainsi ses défauts.
 - A. Les banques, acteurs majeurs de la titrisation et de la spéculation.
 - B. Les banques participent aussi des crises de la finance.

SUJET 2 → Manuel p. 94

Suggestion de plan

- I. Les marchés financiers sont efficaces s'ils sont déréglementés...
 - A. Des marchés financiers déréglementés et décloisonnés sont théoriquement plus transparents...
 - B. ... et plus efficaces pour organiser la rencontre de l'épargne et de l'investissement...
 - C. ... tout en réduisant les risques associés aux opérations financières.
- II. ... mais la déréglementation accroît également l'opacité et les risques sur ces marchés.
 - A. Des marchés opaques (marchés de gré à gré) et des agents peu transparents (paradis fiscaux et financiers).
 - B. Une information incertaine (sur le futur) et asymétrique qui favorise la fraude et la spéculation.
- III. Des outils financiers qui favorisent la prise de risque (titrisation et automates financiers).

Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

→ Manuel pp. 95-110

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre complète le précédent en montrant les conséquences de la mondialisation financière. On s'attache à exposer la dangerosité d'une finance dérégulée pour la stabilité financière et économique mondiale. Le plan proposé est donc classique. On montre d'abord dans le dossier 1 que la mondialisation et ses outils augmentent les risques macroéconomiques. Les avantages microéconomiques (assurance, fluidité, etc.) ayant été abordés dans le chapitre 5. On s'appuie sur les bases posées par Keynes dans son fameux chapitre 12 de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* et sur les développements plus récents qu'ont donnés les néokeynésiens (aléa moral notamment).

Le dossier 2, consacré aux matières premières, vise deux objectifs : illustrer les liens entre financiarisation et économie réelle (ce qui sera repris dans le dossier 4) d'une part (le programme demande explicitement d'étudier les matières premières) et relativiser la responsabilité de la finance dans la volatilité des cours de ces matières premières d'autre part : les fondamentaux existent sur ces marchés.

Le dossier 3 est l'occasion de montrer qu'à toute chose malheur est bon : la crise financière de 2007-2008 constitue une mine pour le pédagogue ! Son ampleur, ses causes, ses conséquences sur l'économie réelle et les questions qu'elle pose à la régulation financière et monétaire mondiale permettent au cours des trois derniers dossiers du chapitre d'explorer la mécanique d'une crise financière, ses conséquences, les moyens d'éteindre l'incendie, et les pistes à explorer pour éviter qu'elle se répète.

Le dossier 5 est l'occasion de présenter des solutions originales (finance islamique, taxe Tobin, etc.).

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Les manuels présentés dans le chapitre 5 constituent l'arrière-plan. Ne sont présentés ici que les ouvrages consacrés explicitement à la question des crises et de leur règlement.

– AGLIETTA M., *Macroéconomie financière*, La Découverte, coll. Grands Repères manuels, 2008.

– AGLIETTA M., *La crise. Les voies de sortie*, Michalon, 2010.

– PASTRÉ O., SYLVESTRE J.-M., *Le roman vrai de la crise financière*, Perrin, 2008.

– REINHART C. M., ROGOFF K., LE SÉAC'H M., *Cette fois, c'est différent. Huit siècles de folie financière*, Pearson Education, 2010.

Le Centre d'analyse économique (CAE) a publié un certain nombre de rapports en lien avec le thème (tous accessibles en ligne ; voir Sitographie) :

– ARTUS P., BETBÈZE J.-P., BOISSIEU C. DE, CAPELLE-BLANCARD G., *La crise des subprimes*, rapport du CAE, n° 78, 2008.

– ARTUS P., BETBÈZE J.-P., BOISSIEU C. DE, CAPELLE-BLANCARD G., *De la crise des subprimes à la crise mondiale*, La Documentation française, 2009.

– BETBÈZE J.-P., BORDES C., COUPPEY-SOUBEYRAN J., PLIHON D., *Banques centrales et stabilité financière*, rapport du CAE, n° 96, 2011. Un rapport qui dresse le bilan de l'incapacité des autorités financières à anticiper la crise de 2007.

– BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D., *Les crises financières*, rapport du CAE, n° 50, 2004. Antérieur à la crise de 2007, néanmoins une bonne synthèse sur les théories contemporaines des crises financières.

- GARNIER O., THESMAR D., *Épargner à long terme et maîtriser les risques financiers*, rapport du CAE, n° 86, 2009.
- JACQUET P., PISANI-FERRY J., TUBIANA L., *Gouvernance mondiale*, rapport du Centre d'analyse stratégique, n° 37, 2002. Le thème est plus large que celui de la gouvernance financière ; bonne synthèse sur les difficultés d'une gouvernance mondiale pour les « biens publics mondiaux ». Une place est accordée à l'altermondialisme et aux revendications issues de la société civile.

SITOGRAFIE

- www.cae.gouv.fr

Rubrique « Monnaie et finance ». Tous les rapports du Conseil d'analyse économique sont accessibles en ligne : complets, synthétiques. Des adjoints précieux pour les enseignants.

- <http://www.cepii.fr> et http://www.cepii.fr/francgraph/publications/lettre/lettre_fr.asp

Le CEPII est spécialisé dans les questions internationales. Il publie la *Lettre du CEPII*, disponible en ligne sur le site du CEPII. De nombreux numéros concernent les questions monétaires et de mobilité des capitaux.

1 La finance globalisée augmente les risques → Manuel pp. 96-97

DOC 1 • La globalisation accroît le risque de crise bancaire → Manuel p. 96

1. En 1914, selon Reinhart et Rogoff, l'indice de mobilité du capital était de 0,8 sur une échelle de 0 à 1, et 30 % des pays avaient connu une crise bancaire durant les trois années précédentes.
2. La mobilité internationale des capitaux fut la plus forte des années 1880 à 1930 ainsi que depuis les années 1980.
3. Une corrélation assez nette est visible : plus la mobilité internationale des capitaux est élevée, plus les crises bancaires sont nombreuses.

DOC 2 • La spéculation : équilibrante ou déséquilibrante ? → Manuel p. 96

1. Les investisseurs se copient car ils manquent d'informations fiables sur les évolutions futures des cours. Ils espèrent ou pensent que les autres en ont plus.
2. Dans le mimétisme informationnel, le spéculateur suit un autre spéculateur dont il pense qu'il dispose d'une information meilleure que la sienne ; dans le mimétisme autoréférentiel, il suit simplement la tendance car c'est elle qui oriente les prix.
3. C'est une situation où les cours des actions augmentent du fait du comportement mimétique des spéculateurs, sans rapport avec la valeur réelle des entreprises.
4. Pour Orléan, la spéculation est plutôt déséquilibrante car elle crée des bulles, des comportements qui se renforcent les uns les autres.

DOC 3 • La prise de risque est récompensée → Manuel p. 97

1. Si les titres avaient doublé, gain net = 600 € (les cours ont doublé) - 25 € d'intérêts = 575 €, soit 575 % de plus-value nette par rapport aux 100 € apportés par le spéculateur. Si les titres avaient perdu 50 %, actions = 300 € ; le spéculateur doit rembourser 500 € (son emprunt) et payer 25 € d'intérêts. Il perd donc 225 €, soit - 225 %.
2. L'effet de levier multiplie la rentabilité des fonds empruntés si le rendement est supérieur au taux d'intérêt ; s'il est inférieur, il multiplie les pertes.
3. Dans le cas de la vente à découvert, le spéculateur n'a même pas à avancer de fonds propres ; l'effet de levier est maximal. Le risque également.

DOC 4 • « Pile je gagne, face tu perds... » ou les dangers de l'aléa moral → Manuel p. 97

1. Un *hedge fund* est un fonds d'investissement spéculatif utilisant l'effet de levier pour augmenter le rendement de ses placements.
2. Ce rendement de 40 % a été garanti en utilisant l'effet de levier, en s'engageant au-delà de ses fonds propres.
3. Le risque était que, en cas de faillite, il entraîne d'autres institutions financières dans sa chute, provoquant un effet « domino ».
4. La garantie d'être assuré en cas de problème pousse à prendre des risques exagérés : en cas de réussite, c'est tout bénéfique pour le *hedge fund* ; en cas de perte, c'est l'assureur (ici les autorités financières) qui assumera les pertes.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 97

Aléa moral	L'agent financier prend des risques car il est assuré
Effet de levier	Utilisation de l'emprunt pour accroître la rentabilité d'un placement
Spéculation	Achat de titre pour le revendre plus cher à une date ultérieure
Bulle spéculative	Situation où la spéculation déconnecte le cours des titres de leur valeur réelle
Comportement mimétique	Situation où les spéculateurs sont amenés à se copier les uns les autres

2 Les coûts de la volatilité : l'exemple des matières premières

→ Manuel pp. 98-99

DOC 1 • La volatilité des cours des matières premières → Manuel p. 98

1. D'après la FAO, si le cours mondial du sucre était de 100 entre 2002 et 2004, il était de 410 en 2011.
2. Entre 2007 et 2008, le prix des céréales, des produits laitiers et des oléagineux a augmenté de 100 % approximativement (indice 125 à 250), celui du sucre a augmenté de 40 % environ. Le prix a diminué de près de 50 % pour les produits laitiers et oléagineux, de 40 % pour les céréales et de 30 % pour le sucre entre 2008 et 2009.
3. Sur la période 2007-2009, ce sont les oléagineux qui ont connu la plus forte variation des cours.

DOC 2 • La « financiarisation » des marchés de matières premières → Manuel p. 98

1. 10 millions en 1993, 50 millions en 2009.
2. En 2000, l'essentiel des positions sur le marché à terme provenaient d'opérateurs commerciaux alors qu'en 2009 les agents spéculateurs dominaient.
3. Une certaine corrélation est visible : la volatilité semble s'accroître à partir de 2005, moment où les contrats à terme sur les matières premières explosent.

DOC 3 • Les coûts de la volatilité pour les consommateurs et les producteurs → Manuel p. 99

1. Les produits dérivés servent à s'assurer contre un risque lié à l'évolution future d'un prix, d'un cours, etc.
2. Au lieu de réduire les variations de cours, la spéculation sur les produits dérivés les augmente.
3. Les producteurs ne peuvent pas agir immédiatement sur les cours parce que l'adaptation de la production agricole aux prix demande du temps du fait des délais de production.
4. Les paysans des pays développés sont en partie protégés grâce aux protections que leur garantissent les États des pays développés (subventions agricoles de la Pac notamment).

DOC 4 • La finance n'est pas la seule responsable de la volatilité → Manuel p. 99

1. La hausse du prix du blé a poussé l'Inde à substituer le riz au blé, renchérissant le prix du riz.
2. Une élasticité-demande de 0,1 signifie qu'une hausse de 1 % du prix fait baisser la demande de 0,1 % ; cette même hausse de prix fait augmenter l'offre de 0,05 %.
3. La faible élasticité fait que les quantités offertes et demandées réagissent peu aux variations de prix. Le déséquilibre offre/demande ne peut donc se résorber, renforçant la variation des prix.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 99

Anticipations imparfaites des agents	Facteur d'instabilité des prix
Élasticité-prix de la demande élevée	Facteur de stabilité des prix
Élasticité-prix de l'offre faible	Facteur d'instabilité des prix
Marché à terme avec opérateurs commerciaux	Facteur de stabilité des prix
Marché à terme avec opérateurs spéculateurs	Facteur d'instabilité des prix

3 Une crise systémique : la crise de 2007-2008 → Manuel pp. 100-101

DOC 1 • Le boom : où l'on retrouve la titrisation → Manuel p. 100

1. Un crédit *subprime* est un crédit offert à une personne peu solvable à un taux d'intérêt supérieur.
2. Chaque agent est gagnant : l'emprunteur qui espère devenir propriétaire, le banquier qui transfère le risque à d'autres, le courtier qui touche une commission, le créancier qui ne risque rien tant que le prix de l'immobilier est orienté à la hausse (il récupère son argent en saisissant le bien immobilier).
3. Le système tient tant que les prix de l'immobilier sont en hausse.

DOC 2 • La crise : quand la tendance se retourne → Manuel p. 100

1. Début 2006, les prix de l'immobilier commencent à baisser.
2. La hausse des taux d'intérêt augmente le coût du crédit et diminue donc la demande de crédit.
3. Les crédits *subprimes* étaient offerts à des clients de moins en moins solvables, les risques de défaut de paiement ne pouvaient que croître.
4. La hausse des taux d'intérêt augmente le montant des remboursements et fragilise donc les emprunteurs ; la montée des défauts de paiement pousse les prêteurs à réclamer des primes de risque supérieures.

DOC 3 • La diffusion et l'amplification de la crise : effet domino et crise de liquidité → Manuel p. 101

1. Les défauts de paiement dans l'immobilier ont fragilisé les banques qui ont cessé de se prêter les unes aux autres, créant une crise de liquidité.
2. Cette phrase illustre une crise de liquidité.
3. Les banques ne se prêtant plus les unes aux autres ont des difficultés à rembourser les titres arrivés à échéance ; la valeur des titres diminue, diminuant la valeur de l'actif des banques qui devient inférieur à leur passif (leurs dettes).

DOC 4 • Le risque systémique → Manuel p. 101

1. Les agents économiques sont rationnels : ils réagissent aux informations que leur donne le marché en cherchant à minimiser leurs pertes.
2. Les retraits des déposants risquent de dépasser les capacités de trésorerie de la banque, augmentant la crainte des agents et renforçant leur stratégie visant à retirer leurs avoirs à la banque.

4 Les crises financières et leur traitement → Manuel pp. 102-103

DOC 1. L'impact des crises financières sur l'économie « réelle » : la crise de 2007-2008 → Manuel p. 102

1. Le marché immobilier s'est retourné début 2006 aux États-Unis quand les défauts de paiement des emprunteurs ont commencé à augmenter ainsi que les taux d'intérêt.
2. La baisse de la valeur des titres réduit le patrimoine des agents, réduisant leur consommation et leur investissement; la crise entraîne une hausse des taux d'intérêt et une diminution des crédits qui touchent également consommation et investissement.
3. Le *credit crunch* renchérit le coût des emprunts pour l'État; les faillites appellent des politiques de soutien par l'État; la baisse de la consommation et de l'investissement pousse l'État à agir pour soutenir la demande.

DOC 2. Pourquoi sauver les banques ? → Manuel p. 103

1. Les autorités monétaires craignaient un « effet domino » en cas de faillite d'une banque *too big to fail*.
2. Les autorités américaines voulaient faire un exemple et éviter les comportements d'aléa moral.
3. *Too big to fail* signifie que la chute d'une banque entraîne d'autres banques à sa suite, fragilisant tout le système financier (effet domino); ce qui peut paradoxalement expliquer une prise de risque excessive (effet de levier) d'une banque qui se sait trop grosse pour ne pas être sauvée; elle n'a pas d'incitation à réduire sa prise de risque.

DOC 3. Le sauvetage du système financier → Manuel p. 103

1. Les banques privées ont cessé de se prêter les unes aux autres.
2. Les autorités monétaires ont combattu cette crise de liquidité en prêtant aux banques, voire aux entreprises directement. Les États ont prêté également aux banques, emprunté massivement pour soutenir les économies défaillantes et lutter contre la récession.

5 Comment éviter les crises financières ? → Manuel pp. 104-105

DOC 1. Une autre finance est-elle possible ? → Manuel p. 104

1. Les banques islamiques interdisent le prêt à intérêt (pas d'effet de levier).
2. La phrase soulignée fait référence à la titrisation qui permet de prêter à quelqu'un et de revendre la créance à autrui.
3. Pas de prêt à intérêt, donc pas d'effet de levier; contrôle des engagements pris par un comité de spécialistes; pas de titrisation.
4. Le total des avoirs de la finance islamique représentait 700 milliards de dollars en 2007, soit 2,5 % du montant des avoirs gérés par les fonds de pension en 2009.

DOC 2 • Des pistes pour réguler la finance → Manuel p. 104

1. Unifier la réglementation et la supervision des institutions financières utilisant le levier d'endettement ; les obliger à avoir des fonds de réserve pour limiter l'utilisation de l'effet de levier ; réduire la taille des banques ; les rendre plus transparentes ; normaliser et contrôler la titrisation en la centralisant sur des marchés *ad hoc*, en l'encadrant grâce à des superviseurs ; réduire le rôle des agences de notation. Tout ceci à l'échelle mondiale.
2. Diminuer la taille des banques permet de réduire la prise de risque et l'aléa moral (effet *too big to fail*). Des banques plus petites sont mieux contrôlées par les autorités financières.
3. Centraliser les marchés de gré à gré permet d'en mieux connaître et contrôler l'activité.
4. La gouvernance doit être mondiale car la finance est mondiale. Contrôler localement les activités financières, c'est risquer de les déplacer simplement vers d'autres lieux.

DOC 3 • La réglementation prudentielle internationale → Manuel p. 105

1. Les accords de Bâle visent à contrôler l'activité bancaire et financière internationale. Il s'agit d'accords passés entre les plus grandes banques centrales.
2. Le premier pilier vise à renforcer les fonds propres des institutions financières ; le second cherche à permettre un meilleur contrôle par les autorités ; le troisième se donne comme objectif une meilleure transparence des marchés financiers et de leur fonctionnement.
3. Les banques systémiques sont celles qui risquent d'être à l'origine d'un risque de système, soit par leur taille, soit par leurs activités fortement spéculatives. Les contrôler est donc vital pour les autorités.

DOC 4 • Taxer la finance ? → Manuel p. 105

1. Une telle taxe n'est *a priori* efficace que si elle est mondiale. Le risque est également qu'elle restreigne l'activité financière et donc économique.
2. *A priori*, la réglementation et les normes prudentielles sont plus efficaces qu'une taxe pour limiter la spéculation.
3. Le débat porte aujourd'hui sur l'assiette de la taxe (que taxer ?), son taux (combien taxer sans limiter l'activité ?) et l'utilisation du produit de la taxe.

Faire
le bilan

→ Manuel p. 105

Séparation des activités de banque d'affaires et de banque de dépôts	Contrôle des agents et des marchés
Mise en place de ratio de liquidité et de ratio de levier	Règles prudentielles
Création d'un conseil de stabilité financière	Contrôle des agents et des marchés
Augmentation des ratios de solvabilité	Règles prudentielles
Supervision des agences de notation	Contrôle des agents et des marchés
Lutte contre les paradis fiscaux	Contrôle des agents et des marchés

EXERCICE 1

1. a et b – 2. b – 3. a, b et c – 4. c.

EXERCICE 2

Crise de liquidité	Impossibilité de faire face aux échéances immédiates
Crise de solvabilité	Impossibilité de faire face aux échéances à long terme
Crise systémique	Situation où les difficultés des agents financiers se propagent à l'ensemble du système financier
<i>Credit crunch</i>	Réduction générale de l'offre de crédit

EXERCICE 3

faibles – hypothécaires – *subprimes* – liquidité – domino – risque systémique – crise économique.

EXERCICE 4

1. Faux – 2. Vrai – 3. Faux – 4. Vrai et faux – 5. Vrai.

SUJET 1 → Manuel p. 109

Suggestion de plan

- I. L'assurance est destinée à réduire les risques...
 - A. Par définition, l'assurance vise à se couvrir contre les risques.
 - B. La finance est elle-même une forme d'assurance : elle mutualise, crée de la liquidité, etc.
 - C. Le développement des produits dérivés permet d'assurer toutes sortes de transactions.
- II. ... mais elle peut conduire paradoxalement à les amplifier.
 - A. Les marchés des produits dérivés et d'assurance ont besoin de spéculateurs pour fonctionner efficacement (ce sont eux qui apportent de la liquidité à ces marchés)...
 - B. ... mais la spéculation appelle la spéculation qui d'équilibrante devient déséquilibrante (effet de levier, ventes à découvert...).
 - C. Le danger de la titrisation : quand l'assureur n'est plus solidaire de l'assuré.

SUJET 2 → Manuel p. 110

Suggestion de plan

- I. La mondialisation financière semble avoir rendu impossible la régulation...
 - A. Une finance mondiale ne peut être contrôlée par des régulateurs nationaux.
 - B. Les innovations financières conduisent à rendre la finance mondiale plus opaque et moins contrôlable (marchés de gré à gré, robots *traders*, paradis financiers, etc.).
 - C. Pire, la gestion financière par les banque accroît la prise de risque des acteurs (aléa moral).
- II. ... mais en réalité une régulation financière reste possible.
 - A. La finance est un bien public mondial.
 - B. Son contrôle et sa garantie sont possibles...
 - C. ... à condition que les autorités parviennent à une réelle coordination et à une gouvernance mondiales de la finance.